

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 102 (1966)
Heft: 39

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

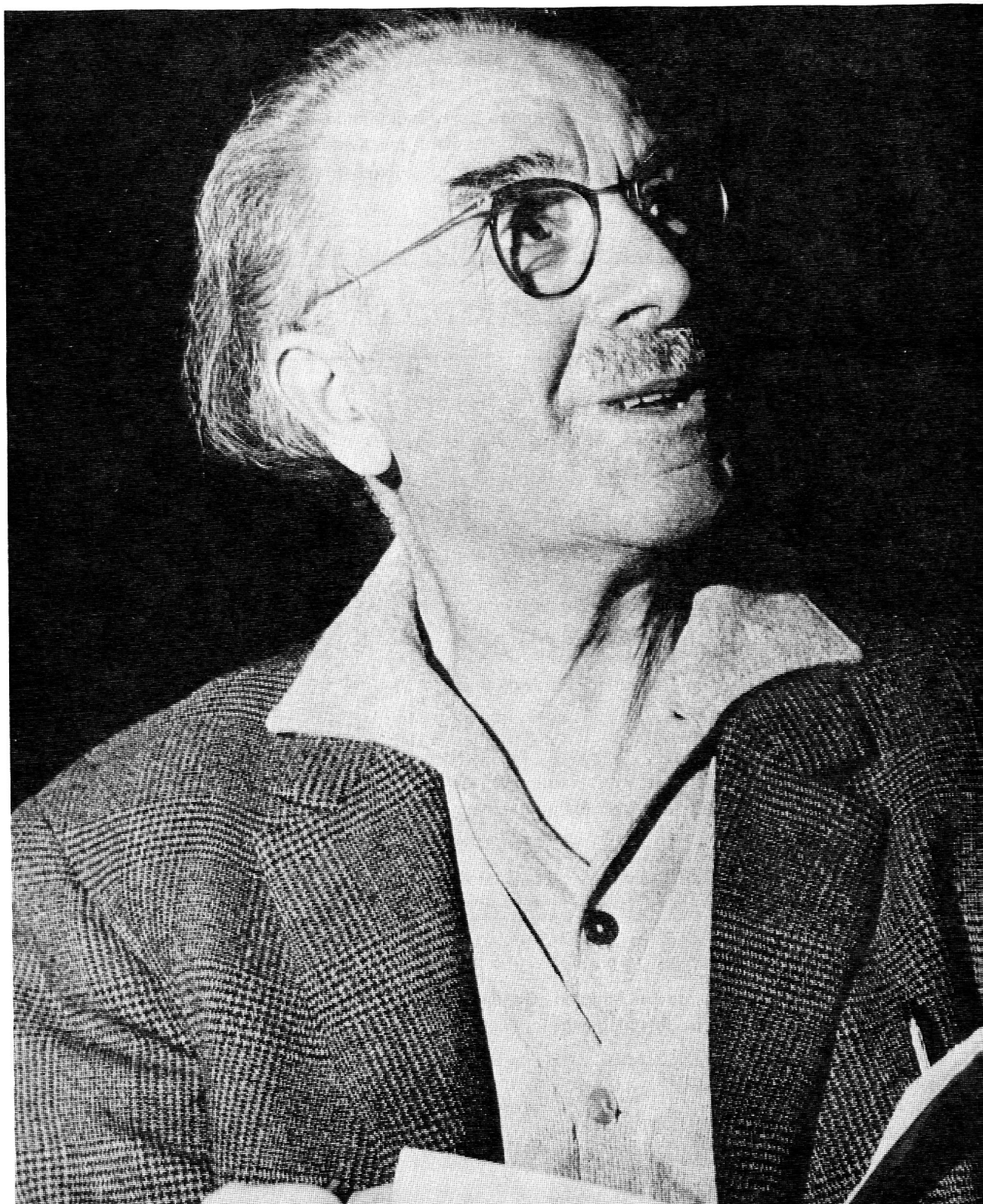
396

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

éducateur

et bulletin corporatif

† Célestin Freinet (1896-1966)



COURS DE PSYCHOSOMATIQUE

6 leçons par correspondance - livres compris - Fr. 36.—

Pour vous aider à vivre en bonne santé, nous vous proposons un cours de base aussi simple que passionnant.

Vous recevrez :

- deux petits ouvrages où sont condensés clairement les principes fondamentaux et les applications essentielles de l'hygiène psychosomatique ;
- six séries de questions où vous choisirez parmi les réponses proposées celles qui conviennent. Vous n'aurez en plus que quelques remarques à rédiger ;
- nos corrections, commentaires et renseignements par retour du courrier ;
- une attestation de fin de cours.

INSTITUT DE PSYCHOSOMATIQUE NATURELLE, 1, PLACE DE LA RIPONNE, 1005 LAUSANNE

- Je désire suivre le cours d'hygiène psychosomatique.
- Veuillez m'envoyer contre remboursement les livres et questionnaires.
- Veuillez m'envoyer gratuitement la liste des livres recommandés par l'Institut.

Nom

Prénom

Rue et N°

Localité et N°

Date

Signature

Jeux éducatifs

F. Nathan

Nouveautés Noël 1966

TOPINO

Loto-puzzle en couleurs, à partir de 3 ans,
Fr. 19.75

L'AUTO PORTRAIT

Lotos d'animaux en couleurs, à partir de 5 ans,
Fr. 4.95

MÉMO-MATCH

Grand jeu de mémoire permettant d'enrichir
ses connaissances dans tous les domaines,
Fr. 46.60

Pour l'éducation en jouant, un spécialiste et
ses jeux : F. Nathan

Agent général :

J. Mühlethaler, 5, rue du Simplon, **Genève**
En vente dans tous les magasins spécialisés

ÉCOLE CANTONALE DE ZOUG

Pour le début du trimestre d'été 1967

le poste de

professeur de français

et d'une seconde langue

à l'Ecole cantonale est mis au concours.

Traitements : Conformément au règlement cantonal révisé.
Caisse de pension.

Renseignement : S'informer auprès de M. le recteur
de l'Ecole cantonale. Tél. : secrétariat (042) 4 09 42 (de
10 h. 15 à 12 heures) ; privé (042) 7 55 19 (à partir de
18 heures).

Délai d'inscription : Les offres de services manuscrites
doivent être adressées au rectorat de l'ÉCOLE CANTO-
NALE DE ZOUG, jusqu'au 20 novembre 1966. Elles seront
accompagnées d'un curriculum vitae, d'une photographie
et de copies de certificats.

Direction du
Département de l'éducation publique

partie corporative

comité central

Indice suisse des prix à la consommation

L'article ci-dessus est emprunté à l'« Employé Genevois », organe mensuel de la Société suisse des employés de commerce, Genève, et du Syndicat général des employés techniques, du 10 octobre 1966.

Le sujet qu'il traite est inhabituel dans nos colonnes. Et pourtant chacun de nous sait toute l'importance que syndicats, employeurs et autorités attachent à l'indice du coût de la vie, puisque dans l'après-guerre, il conditionne l'adaptation quasi automatique de nos traitements et la façon de le calculer doit nous intéresser au premier chef. C'est pourquoi je pense que cette analyse de la situation actuelle, due au secrétaire de la section de Genève des employés de commerce, et les réserves très nettes qui y sont présentées constitue une étude que chacun de nos lecteurs devrait lire avec attention.

G. W.

Les milieux économiques et les particuliers qui ont attaché une certaine importance à l'existence d'un indice national des prix à la consommation ont critiqué depuis longtemps la manière dont cet indice était calculé dans les dernières années. De tous côtés, en effet, on s'accordait à contester l'exactitude de notre indice parce que :

1. Certains relevés de prix (des loyers notamment) n'étaient pas effectués à intervalles assez rapprochés.
2. Certains articles ou services dont les prix entraient en considération correspondaient à un mode de vie dépassé.
3. De nombreux articles ou services devenus d'un usage courant n'avaient aucune influence sur le calcul.

La pondération des différents groupes de dépenses dans l'indice général donnait également lieu à des récriminations.

En juin 1963, le chef du Département fédéral de l'économie publique a accepté un postulat demandant au Conseil fédéral « d'introduire une révision de l'indice des prix à la consommation en soumettant ses bases à un examen ». En mai 1964, la Commission fédérale de statistique sociale a été chargée des travaux de révision. Le résultat de ces travaux a été publié récemment dans le 77^e supplément de la *Vie économique*.

Il est bien entendu qu'un indice national ne pourra jamais « plaquer » à un cas particulier puisque cet indice est la « moyenne des moyennes ». Précisons d'emblée qu'il en est du reste de même d'un indice régional ou local. Cependant, et cela pour toutes sortes de raisons, nous devons pouvoir disposer d'un indice reflétant l'évolution des prix des biens de consommation et des services, compte tenu de l'importance qu'ils revêtent dans les ménages des salariés.

La Commission fédérale de statistique sociale remarque dans son rapport que le calcul de l'indice, tel qu'il a été effectué jusqu'ici, repose sur une telle conception ; celle-ci doit aussi être à la base de l'indice révisé. Le rapport en question fait état de certaines considérations dont nous résumons l'essentiel.

Avant d'élaborer un indice des prix à la consommation, il est absolument nécessaire de connaître la structure de la consommation des familles des salariés et de disposer de données statistiques exactes et nombreuses sur les prix des biens de consommation.

Les renseignements nécessaires sont tirés des budgets familiaux provenant d'un échantillonnage de ménages tenant exactement le compte de leurs dépenses. Le budget de consommation ainsi obtenu est censé refléter la situation d'une grande partie des familles de salariés ; les prix du budget constituent les bases de l'indice.

Si l'on veut que l'indice révèle la tendance de l'évolution des prix, il faut que les bases restent stables ; le calcul de l'indice doit donc se rapporter à un schéma de consommation fixe et invariable, sinon aucune comparaison valable ne serait possible. Or les habitudes des consommateurs varient tant en raison des fluctuations du pouvoir d'achat que de l'introduction de nouveaux biens ou services sur le marché. Il arrive fatalement un moment où l'indice, calculé sur des bases relativement périmées, ne correspond plus à la réalité. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire de le réviser de temps en temps. Mais il est clair que l'ancien et le nouveau systèmes de calcul doivent être utilisés parallèlement pendant quelque temps afin d'offrir des points de comparaison.

Une remarque s'impose au sujet des fluctuations saisonnières des prix. Jusqu'à présent ces fluctuations n'avaient que peu d'influence sur l'indice, car on ne tenait compte que des marchandises saisonnières classiques (fruits et légumes) pouvant être obtenues toute l'année (méthode de la moyenne mobile des douze mois). Ce faisant, on mettait en relief l'évolution des prix à long terme, mais le mouvement réel des prix était reflété avec un retard d'au moins six mois. Il est utile de préciser que d'autres articles voient leurs prix varier selon la saison : vêtements, combustibles, articles de sport, etc. Or, après un examen approfondi, la Commission fédérale de statistique sociale a cependant décidé de recommander de limiter, comme jusqu'ici, les calculs des variations saisonnières des prix aux fruits et légumes mais de renoncer à la méthode de la moyenne mobile des douze mois.

Un mot encore au sujet de certaines dépenses que personne n'effectue le cœur léger : les impôts et les primes d'assurances.

Les impôts indirects (Icha, droits de douane, etc.) sont compris dans les prix à la consommation ; ils ont donc une influence sur l'indice. Quant aux impôts directs et aux primes d'assurances pour les assurances de personnes (assurances-vie, caisses de retraite ou fonds de prévoyance, etc.), la Commission fédérale de statistique sociale est d'avis qu'ils ne doivent pas être pris en considération dans le calcul de l'indice, puisque ce ne sont pas des dépenses de consommation au sens usuel du terme. A noter que les impôts et les primes d'assurance diminuent le revenu disponible pour la consommation individuelle.

Parmi les modifications proposées par la Commission nous signalons les plus importantes.

L'indice actuel s'étend à six groupes de dépenses :

denrées alimentaires — chauffage et éclairage — habillement — logement — nettoyage — divers.

Le nouvel indice comprendra dorénavant neuf groupes soit : alimentation — boissons et tabacs — habillement — loyer — chauffage et éclairage — aménagement et entretien du logement — transports — santé et soins personnels — instruction et divertissements. Les marchandises et services pris en considération correspondront mieux aux habitudes actuelles des consommateurs. Nous constatons en effet que de nombreux articles dont il n'était pas tenu compte seront introduits dans le schéma de calcul (par exemple : lait pasteurisé, viandes vite cuites, conserves et produits surgelés, eaux minérales, etc.). Mais ce qui importe à nos yeux, ce n'est pas tant l'introduction de nouveaux produits ou services que leur pondération dans l'indice du groupe de dépenses correspondant et la pondération des indices de groupe dans l'indice général.

Les bases de calcul du nouvel indice ont été modernisées, donc rajeunies. Est-ce à dire qu'elles reflètent mieux la réalité ? Nous ne le pensons pas car l'introduction de certains biens de consommation durable (postes de TV, cyclomoteurs, par exemple) et de certains services dans le schéma a pour effet de diminuer l'influence des produits et services de première nécessité. Le nouvel indice ne nous paraît pas offrir les garanties qu'en attendaient les salariés. Nous éprouvons par conséquent le besoin d'émettre les réserves les plus formelles à cet égard. En effet, la totalité du revenu familial n'est pas disponible pour les dépenses de consommation : il faut en déduire le montant des impôts et des primes d'assurances de tout genre (en moyenne 12% d'un revenu de la catégorie moyenne).

L'Office fédéral de statistique sociale admet que le solde disponible (88% après déduction des impôts et primes d'assurances) est utilisé approximativement à raison de 87% pour les dépenses faisant l'objet des positions prévues dans le nouvel indice (loyer compris). « Les autres 13% se rapportent à un nombre élevé de marchandises et de services pour lesquels il est très difficile de déterminer des séries de prix représentatives, tels que vacances et voyages en Suisse et à l'étranger, cotisations versées aux associations, dépenses pour des buts culturels, cadeaux, fleurs, frais d'hôpital, achat d'automobiles, etc. ». Nous avons dit plus haut que la pondération revêt une importance capitale. Prenons l'exemple de l'importance relative du loyer. La Commission fédérale de statistique sociale estime que la part du loyer dans le nouvel indice général est de 17% (contre 20% dans l'indice actuel). Cela signifierait que malgré la libération des loyers, la hausse du taux hypothécaire et l'augmentation continue des frais de construction, la part proportionnelle du loyer dans les dépenses est en diminution. Nous ne pouvons nous rallier à une telle façon de concevoir les choses. Représentons certains éléments :

Revenu moyen	100 %
Impôts, primes d'assurances	12 %
Disponible	88 %
Dépenses de consommation :	
87% du disponible	
(87% de 88)	= 76,56% du revenu
Part du loyer :	
17% des dépenses de consommation	
(76,56%)	= 13% du revenu.

Donc en affirmant que le loyer ne compterait que pour 17 points sur 100 dans l'indice général des prix à la consommation on évite d'avouer qu'il ne représente-

rait plus en moyenne que 13% du revenu moyen. Il est facile de triturer les chiffres afin d'en exprimer une *vérité statistique*. Allez donc demander aux locataires des HLM les plus récents ce qu'ils en pensent. Et les autres que diront-ils ? Cela nous démontre clairement que si un élément quelconque d'une statistique n'est pas pondéré logiquement et conformément à la réalité, tout le résultat est faussé. L'avenir nous dira si le nouveau mode de calcul est acceptable. Quant à nous, nous restons sceptiques et nous pensons que l'instrument dont nous avons besoin est un véritable indice du coût de la vie et non un indice des prix à la consommation.

W. V.

Comité central SPR

Le mercredi 2 novembre, le Comité central SPR s'est réuni à Lausanne, sous la présidence d'A. Veillon.

Séance consacrée aux affaires courantes et surtout à la préparation des **budgets pour 1967 de la caisse générale de la SPR et de l'« Educateur »**.

Ces budgets sont passés au crible de la critique la plus sévère et chacun de leurs postes est examiné avec une attention méticuleuse. Basés sur ceux de 1966, confrontés avec les comptes de 1965 et sur les résultats partiels de 1966 ; ils semblent être raisonnablement établis et, sauf catastrophe bien imprévisible, ils doivent ne ménager aucune surprise. Il est évident que l'assemblée des délégués du 3 décembre les examinera à son tour et aura l'occasion de donner son avis.

S'ils sont adoptés, cela implique le maintien de la cotisation à la caisse centrale de 6 francs ; une augmentation des honoraires d'environ 20% ; une augmentation du montant de l'abonnement à l'« Educateur » de 1 franc.

Tous ces chiffres paraîtront dans un prochain numéro du « Bulletin ».

La commission intercantonale pour l'école romande (CIPER) voit son travail fort avancé. Les programmes qu'elle a établis vont être publiés en novembre encore, dans l'« Educateur ».

C'est un gros travail, mais qui, pour être transcrit dans la réalité, devrait être repris par des commissions officielles qui, seules, peuvent présenter des projets devant les Grands Conseils.

C'est aux Départements de l'instruction publique de jouer ; l'opinion publique est très favorable à nos propositions et des pourparlers sont déjà en cours pour

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin: G. WILLEMIN, Case post. 3, 1200 Genève-Cornavin, tél. (022) 33 49 66

Educateur: J.-P. ROCHAT, Direction des écoles primaires, 1820 Montreux, tél. (021) 62 36 11

Administration, abonnements et annonces :

IMPRIMERIE CORBAZ S. A., 1820, Montreux, Avenue des Planches 22, tél. (021) 62 47 62
Chèques postaux 18-379.

Prix de l'abonnement annuel :

SUISSE Fr. 20.- ; ÉTRANGER Fr. 24.-

une émission de la radio et éventuellement de la télévision.

La commission de rédaction de l'« Educateur » se réunira probablement le 19 novembre ; elle doit mettre au point un certain nombre de dispositions nécessitées par les circonstances.

Rappelons une fois encore que l'assemblée des délégués se tiendra à Yverdon le samedi après-midi 3 décembre et que — outre les questions financières — elle doit nommer le futur Comité central, dont le Bureau sera formé par la Société pédagogique neuchâteloise. Deux des membres permanents du comité, le trésorier et le bulletinier ont décidé de ne pas solliciter un nouveau mandat. Si un des membres de la SPR se sent des dispositions pour l'un ou l'autre de ces postes, qu'il pose sa candidature soit auprès de sa société cantonale, soit auprès du président SPR.

G. W.

Déception chez nos collègues fribourgeois

Au milieu de juillet, le Grand Conseil fribourgeois a adopté une nouvelle loi électorale. Nos collègues du canton de Fribourg pensaient qu'elle permettrait aux membres du corps enseignant d'être élus au Grand Conseil et d'y pouvoir siéger. Ils avaient le ferme espoir de voir leur vœu se réaliser. Malheureusement, la politique a des raisons que la raison ignore. Par 48 voix contre 41, une proposition fut adoptée qui interdit formellement à tous les fonctionnaires de faire partie du Grand Conseil.

« Ce vote, dit « La Liberté », a été acquis grâce aux voix presque unanimes des minorités, de quatre voix de la majorité et de plusieurs abstentions, notamment dans les rangs conservateurs chrétiens-sociaux. »

L'Association fribourgeoise du corps enseignant des écoles primaires et ménagères proteste avec énergie contre ces dispositions, qui « l'écartent arbitrairement du pouvoir législatif cantonal et font de ses membres des citoyens mutilés dans leurs droits politiques. Ainsi, les maîtres auxquels l'Etat confie la préparation des citoyens de demain ne sont-ils plus eux-mêmes que des citoyens au rabais ».

Les recommandations de l'Unesco-BIT qui vont être adressées à tous les gouvernements stipulent :

Art. 79 — Il conviendrait d'encourager la participation des enseignants à la vie sociale et publique dans l'intérêt des enseignants eux-mêmes, de l'enseignement et de la société tout entière.

Art. 80 — Les enseignants devraient être libres d'exercer tous les droits civiques dont jouit l'ensemble des citoyens et devraient être éligibles à des charges publiques.

Ces recommandations pourraient être dédiées aux députés fribourgeois, et abondamment répandues parmi le peuple.

Nos collègues fribourgeois ne sont cependant pas découragés. « Nous n'abandonnons pas la lutte sur cet échec, mais nous la continuerons tant que nos droits de citoyens ne seront pas reconnus. »

G. W.

FIAI - Bureau exécutif

Une fois de plus, le Bureau exécutif de la *Fédération internationale des Associations d'instituteurs* a tenu sa session d'automne à Lausanne les 29 et 30 octobre, sous la présidence de M. Cree (Ecosse).

On sait que ce Bureau se compose du président et

du secrétariat, des représentants permanents des trois plus grandes associations, Allemagne, France et Royaume-Uni ; et, de quatre membres, désignés pour une année (1966-67), qui sont les délégués des associations d'Islande, de Tunisie, d'Italie et du Danemark. Deux séances ont lieu chaque année, au congrès et en automne.

Le premier objet à l'ordre du jour était l'examen de l'activité du secrétariat depuis le Congrès de Berlin, fin juillet 1966.

Une brochure, destinée à diffuser les travaux accomplis par les commissions d'experts de la FIAI sur proposition de l'Unesco, est actuellement prête. Ces travaux se rapportent à l'enseignement de la compréhension internationale et l'appréciation mutuelle des valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident. Les études consacrées à la place de l'Asie dans les manuels scolaires de quatre pays européens (Allemagne, Royaume-Uni, France et Suisse) et les expériences pratiques au sujet des écoles associées y trouvent place. Ce document important va pouvoir paraître très prochainement.

Le congrès de la confédération mondiale, à Séoul, a pris une série de décisions, notamment, il a radié de la liste de ses associations affiliées celles de Haïti et du Vietnam ; la première a été supprimée par le gouvernement et sa reconstitution interdite, tandis que la seconde s'est pratiquement dissoute, victime des circonstances, et tous ses militants sont en exil.

Les cotisations des membres de la CMOPE ne représentent qu'une très faible partie des ressources de la Confédération ; pour remédier à cet état, le congrès a accepté d'augmenter la cotisation qui passe de 10 ct. suisses par membre à 15 ct. à partir de 1967 et à 20 ct. dès 1970. La répartition proposée par le Bureau exécutif de la CMOPE, et acceptée par la FIAI et la FIP ESO est la suivante :

— Pour les organisations unitaires, groupant plusieurs ordres d'enseignement et affiliées directement à la CMOPE, qui ensuite inscrivent leurs membres aux deux fédérations constituantes, $\frac{5}{8}$ à la CMOPE et $\frac{3}{8}$ aux fédérations.

— Pour les organisations d'un seul niveau affiliées par l'intermédiaire de la FIAI, $\frac{3}{8}$ à la Confédération et $\frac{5}{8}$ à la FIAI.

Des observateurs de la CMOPE vont prochainement prendre contact avec les représentants des enseignants d'Espagne ; la plus grande prudence à ce sujet est recommandée.

A Paris, du 21 septembre au 5 octobre s'est réunie une *conférence intergouvernementale spéciale sur la condition du personnel enseignant*. Il s'agissait de discuter et d'approuver les recommandations proposées par le comité d'experts réuni à Genève en février de cette année sous l'égide de l'Unesco et du Bureau international du Travail. Soixante-seize états étaient représentés. La Suisse avait délégué M. Th. Richner, président de la section de l'éducation à la commission nationale de l'Unesco. Le rapporteur général était Mr. W. Carr, délégué des USA, secrétaire général de la CMOPE. Celle-ci avait envoyé cinq observateurs. Bien que 240 amendements eussent été proposés, — et tous pour affaiblir la portée des recommandations — le texte établi à Genève fut finalement adopté sans grandes modifications.

Les recommandations vont donc être maintenant adressées aux gouvernements et le BIT comme l'Unesco leur demanderont régulièrement des rapports

sur leur mise en application. Précisons qu'elles ne sont pas seulement destinées aux pays en voie de développement; elles constituent un idéal qui n'est encore atteint dans aucun état, même parmi ceux qui se prétendent très évolués.

Ce qui motive essentiellement chaque année la session d'automne du Bureau exécutif, c'est la préparation du congrès de l'année suivante. Nos collègues danois ont bien voulu inviter la FIAI à siéger à Copenhague, du 25 au 28 juillet 1967, tandis que la CMOPE se réunira à Vancouver du 2 au 9 août.

Le sujet d'étude sera l'examen des conditions de fonctionnement du milieu scolaire et de travail du corps enseignant, en rapport avec les recommandations Unesco-BIT dont nous parlons ci-dessus. Mais, il est impossible d'aborder l'étude de ce document tout entier.

Pour 1967, on consacrera l'effort sur les *conditions favorables à l'efficacité de l'enseignement*. Pour 1968, on pourra continuer en portant notre attention sur une autre partie.

Notre collègue A. Veillon, président de la SPR a bien voulu accepter d'être le rapporteur général.

Sur proposition du trésorier, la prochaine assemblée des délégués, à Copenhague, aura à décider d'une modification éventuelle de l'année financière de la FIAI (actuellement d'un congrès au congrès suivant) qui devrait coïncider avec l'année civile.

Un repas en commun à Nyon a clos cette session, au cours de laquelle les débats se sont toujours déroulés avec rapidité et bonne humeur. Aux associations nationales maintenant de préparer leurs rapports!

G. W.

vaud

Secrétariat central SPV : Allinges 2, 1006 Lausanne. Tél. (021) 27 65 59. Toute correspondance concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le vendredi soir (huit jours avant parution) au bulletinier : J.-F. Ruffeta, Praz-Sort 4, 1030 Bussigny.

Nouveaux maîtres des classes supérieures

A la tête des vacances d'automne, un nouveau groupe de brevetés est venu renforcer le corps des maîtres des classes supérieures. C'est en la salle de l'Evêque du Château de Lausanne que M. Cavin, chef du Service de l'enseignement primaire, remet leur brevet de nomination à neuf nouveaux titulaires. Ce « papier » vient attester une sérieuse formation complémentaire, un effort persévérant de quatre années. La préparation des maîtres des classes supérieures est un exemple avant la lettre de ce que les économistes appellent maintenant la formation continue. Les commentaires des professeurs et des experts, et dont la haute tenue s'alliait à la finesse et à l'humour, montrèrent bien que les enseignants ne peuvent plus se satisfaire des connaissances acquises « au temps de la jeunesse folle ». Les classes supérieures vaudoises dont les effectifs — 4000 élèves — dépassent ceux des collégiens de même âge, assument dans notre pays vaudois une charge lourde de responsabilités. A ces jeunes collègues pleins d'enthousiasme et qui se réjouissent de pouvoir enfin se donner entièrement à leur classe, bon courage!

D. Vuille.

On obtenu le brevet pour l'enseignement dans les classes supérieures le 21 octobre 1966 :

MM. Amann Jean-Pierre, à Gimel; Badoux Jean-Claude, à Lutry; Capt Gérard, à Bussigny par Lausanne; Destraz Jacques, à Pully; Girod Charles, à Oulens sur Echallens; Guinand Jean-Jacques, à Prilly; Homberger Jean-Claude, à Yverdon; Pasche Philippe, à Vallorbe; Rousseil Frédéric, au Muids.

Patinage à Lausanne

Cours du dimanche soir : 2 séances sont prévues en novembre 1966, les 20 et 27 à 20 heures. (D'autres séances pourront être fixées d'entente avec les participants).

Inscriptions jusqu'au 18 novembre auprès de A. Schlageter, av. Solange 6, 1006 Lausanne.

ACHATS GROUPÉS ACTION SPV

Pour compléter l'offre faite dans l'« Educateur » du 14 octobre et pour répondre à plusieurs demandes de collègues, nous lançons une

ACTION DE NOËL

comprenant :

gril de ménage infrarouge
bamix électrique
friteuse de ménage
grille-pain automatique.

Les collègues, membres de la SPV, intéressés par cette action, en informeront le bulletinier vaudois par carte postale. Ils recevront alors toutes informations utiles et auront la possibilité de passer commande définitive. Délai d'inscription : 20 novembre.

P.-S. : Les inscriptions déjà reçues à ce jour restent valables.

jfr.

Entrons... dans la ronde des enseignants

C'est le désir formulé par les candidats aux examens de la session d'automne pour l'obtention du brevet de capacité. Nous leur adressons nos félicitations et souhaitons qu'ils trouvent dans la carrière choisie les satisfactions qu'ils sont en droit d'attendre.

Liste des brevets délivrés le 22 octobre 1966 :

Section des maîtres pour les classes primaires :

MM. Jacques Treuthardt, à Ballens; Guy Visinand, à Bulle.

Section des maîtresses pour les classes primaires :

Mlles Marinette Gerber, à Hauterive; Francine Henchoz, à Rossinière; Marie-Thérèse Mauron, à Aran-sur-Grandvaux; Mme Madeleine Porée-Rollier, à Lausanne.

Section des maîtres et des maîtresses pour les classes de développement :

M. Hervé Ayer, à Sainte-Croix; Mlle Daisy Chuard, aux Tuileries-de-Grandson; Mme Marie-Chantal Devillers-Simon, à Lausanne; M. Jean Ribolzi, à Lausanne; Mlle Marie-Thérèse Theintz, à Renens.

M. Alain Crevoisier, à Porrentruy, obtient dans la même section, le diplôme pour l'enseignement privé.

Au total : 11 brevets et 1 diplôme.

Permanence des « Nombres en couleurs »

jfr.

Vendredi 18 novembre 1966, dès 16 h. 30 à Floréal, Lausanne.



genève

Assemblée générale du 19 octobre 1966

Préambule. — A la suite du très objectif compte rendu de Mlle E. L. paru dans la « Tribune de Genève » du 21.10.1966, où sont mis en évidence les objectifs fondamentaux de la SPG, voici quelques renseignements sur le déroulement de la première assemblée générale en commun de nos trois sections, désormais unies sous la dénomination de l'ancêtre de notre association (1867-1906).

Notre président Maspéro ouvre la séance en saluant les invités : MM. Veillon (SPR), Jaquet (SPN), Besançon (SPV), Faron (SPJ), Mlle E. Lavarino, rédactrice à la « Tribune de Genève », M. G. Baud (CO) et Dr Egger, directeur du Centre national d'information en matière d'éducation. Notre ancien président, M. Eric Pierrehumbert, membre d'honneur, nous a envoyé ses félicitations pour la réunion de nos trois sections qu'il avait amorcée dès 1960.

Le président et les deux présidentes donnent ensuite lecture des demandes d'admission et des démissions, qui sont acceptées à main levée par l'assemblée. Un merci chaleureux à ceux qui restent des nôtres comme membres honoraires et cordiale bienvenue à nos jeunes collègues qui entrent dans nos rangs comme membres actifs. Qu'ils prennent modèle sur Gustave Willemin ! Peu de collègues ont en effet tant de titres à

notre reconnaissance. Les services qu'il a rendus aux instituteurs, non seulement dans le cadre de notre Union, mais aussi sur le plan de la SPR et de la FIAI (Fédération internationale des associations d'instituteurs) ne se comptent pas, au cours de 50 ans d'activité corporative inlassable. Aussi sommes-nous heureux de lui décerner le titre de membre d'honneur de la SPG.

Rapport du Comité central. — M. Maspéro, Mmes Ostermann et Chevalier donnent à tour de rôle lecture d'une partie de ce document, qui est publié à la suite de ce compte rendu. Les rapports des diverses commissions sont présentés par leurs responsables respectifs.

Comptes. — Ayant paru dans l'« Educateur » du 14 octobre, les comptes 1965-1966 ne donnent pas prise à la discussion. M. Nyffeler, porte-parole des vérificateurs, remarque qu'on pourrait supprimer sans inconvénients certaines dépenses (dons à des sociétés de bienfaisance très éloignées de la pédagogie), mais donne décharge au CC ainsi qu'au dévoué trésorier central, M. P. Arnoux.

Tous ces rapports ont été approuvés à l'unanimité.

Elections. — M. Soldini, vice-président, explique le système des élections conformes aux nouveaux statuts :

**LA MAISON SPÉCIALISÉE
TOUTE L'ANNÉE AU SERVICE DU SPORT**



**STATION DE TORGON
POUS LES VACANCES SCOLAIRES**

Groupes désirant pratiquer le ski

Nous avons encore des dortoirs disponibles du 10 au 16 janvier 1967, du 30 janvier au 4 février, du 20 février au 4 mars. Bâtiment pour 150 personnes avec grandes salles pour réfectoire, salles de jeux, dortoirs de 6 à 12 places, douches, chauffage central, cuisine gaz et électrique. Pour tous renseignements : s'adresser à l'HOTEL DE TORGON, Torgon (VS). Tél. 025 / 3 41 71.

ÉCOLE PROTESTANTE D'ALTITUDE

FEYDEY s/LEYSIN - 1500 m.

cherche

2 instituteurs (trices)

2 éducateurs (trices)

Réouverture de l'école : janvier 1967.

Enseignement scolaire genevois : 4^e, 5^e, 6^e prim.
2 classes mixtes de 15 élèves.

Renseignements et inscriptions : **M. C. Sauser**,
Centre social protestant, 20, St-Antoine, Genève

1er vote : chaque section élit son président et ses deux vice-présidents.

2e vote : chaque section élit douze autres membres pour former son comité.

En ce qui concerne la section des messieurs, il convient d'ajouter à la liste du comité trois noms de candidats qui se sont inscrits dans les délais statutaires : MM. Grob, Schenkel et Guignet, mais de choisir seulement douze candidats au plus parmi les quinze noms en liste.

Dames primaires : Bulletins délivrés 126 (64) ; sont élues : Mme Ostermann (124), présidente ; Mme Monnet (126), Mlle Fluck (125), vice-présidentes.

Dames enfantines : bulletins délivrés 71 (36) ; sont élues : Mme Chevalier (71), présidente ; Mlles Weyl (71), Tréand (70), vice-présidentes.

Messieurs : Bulletins délivrés 92 (47) ; sont élus : MM. Maspéro (91), président, Perrenoud (85), Privat (83), vice-présidents.

M. Maspéro reste d'office président central, conformément à l'art. 15 des statuts. En effet, nos collègues dames primaires, dont c'était le tour d'assumer cette responsabilité, n'ayant pas trouvé une personne assez disponible pour remplir une charge aussi absorbante, M. Maspéro a accepté de diriger encore notre barque, malgré les secousses récentes. Il l'a d'ailleurs fait en nautonier courageux, avec la conscience d'un homme de cœur. Qu'il en soit remercié !

L'élection des comités de section n'a pas rencontré de difficultés, même chez les messieurs qui se pressaient au portillon.

Cotisation 1966-1967. — Au lieu de 60 francs, proposition du CC, l'assemblée, conseillée par M. Nyffeler, estime que 50 francs suffisent (37 voix pour 60 francs). Le CC avait, lui, jugé que 60 francs étaient dictés par la prudence, qualité qu'on demande ordinairement à un comité.

Discours. — MM. Veillon et Egger prononcent d'aimables allocutions à notre endroit. Le repas amical qui suivit réunit une cinquantaine de collègues, dont trois de nos quatre membres d'honneur ; ces derniers seuls furent invités à prendre la parole. Mlle Charmot, fiévreuse, mais qui avait tenu à être des nôtres, MM. Willemin et Gaudin, s'acquittèrent de leur devoir avec esprit, aux applaudissements de tous les convives.

Composition des comités

Les comités de section se sont réunis pour désigner leurs délégués au Comité central, lequel est constitué comme suit pour 1966-1967 (art. 13) : président central : J.-Jacques Maspéro, vice-présidentes du CC : Mmes Marthe Ostermann et Juliette Chevalier, Mlle Ginette Bain, déléguées de la SPGD (primaires) ; Mlles Nadine Weyl, Françoise Tréand, Eve Gauthier, Mme Arlette Notz, déléguées de la SPGD (enfantines) ; MM. Denis Perrenoud, Etienne Fiorina, Georges Gallay et Charles Mathiss, délégués de la SPGM.

Comités de section (10 membres chacun en plus des 5 délégués au CC) :

Dames primaires : Mlle Hélène Olivet, Mme M.-Joseph Besson, Mme Suzanne Delez, Mme Ingrid Excoffier, Mlle Lucienne Gerdil, Mlle Yvette Gerzat, Mme Paulette Muller, Mme Agnès Schweingruber, Mme Danièle Sculier, Mlle Violette Urfer. — Dames enfantines : Mme Camille Gremaud, Mlle Elisabeth Maulet, Mlle

Fabienne Cuendet, Mme Giliane Robert, Mlle Christine Arizzoli, Mme Josette Burki, Mlle Véronique Clerc, Mlle Majorie Périer, Mlle Janine Rey, Mlle Marie-Claire Schaer. — Messieurs : MM. Bernard Privat, prés., Raymond Hutin, Pierre Ahaubrechts, Mario Soldini, Gustave Jenny, Michel Hagmann, Gilbert Racine, Pierre Arnoux, Gilbert Meuwly, Michel Jatton.

Rapport du CC

L'assemblée générale est le moment du recensement. Nous sommes actuellement 565. (La section enfantine compte 144 membres, la section des dames 254 et les messieurs sont au nombre de 167).

Recensement numérique, recensement des forces aussi dont les courbes ne se recouvrent pas obligatoirement.

Notre association, grâce à la récente réunification des sections a acquis un esprit de solidarité accru qui raffermi sa force syndicale. Le rôle prépondérant de l'assemblée générale s'est renforcé. Elle s'est réunie 6 fois durant les 7 derniers mois (vacances non comprises). Cette fréquence des assemblées générales a garanti une plus solide égalité de tous les membres, une plus grande liberté d'expression aussi, qui certes n'a pas toujours été facile à canaliser. Au cours de cette période de rodage, des imprécisions sont apparues spécialement sur le plan administratif (erreurs d'adressage, mise au point de certains détails de caisse ou de correspondance). Mais le Comité central est unanime à penser que la réforme se justifiait, s'imposait même et que l'organisation actuelle donne plus de vitalité à notre action.

Situons maintenant notre association dans le cadre du mouvement corporatif actuel. Nous sommes en train de sortir lentement du stade de la corporation dont la préoccupation principale est la défense des privilèges. La corporation était viable, cette défense des privilèges était possible au sein de structures stables. A l'heure où nous vivons qui oserait parler de stabilité de la profession quand, par exemple, des modifications irréversibles de structures tendent à limiter et à dévaloriser l'enseignement primaire, quand notre liberté d'enseignement se restreint, quand le principe de la situation acquise du fonctionnaire est mis en doute ? A l'âge des structures en mouvement, nous devons constamment, en tant qu'association, nous adapter à des situations nouvelles. Cette mobilité de nos conditions de travail fait glisser fatalement, inévitablement l'ancienne corporation vers un syndicalisme que nous voudrions souple et objectif ; rigoureusement neutre au point de vue politique et confessionnel, de façon que chacun puisse s'y rallier sans arrière-pensée. La SPG se situe à ce tournant. Au moment où nous serons fortement organisés et unis, les autorités reconnaîtront notre force et accepteront de traiter d'égal à égal.

Comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire, actuellement, le Département est souverain ; de la monarchie absolue qui se contentait d'informer les associations professionnelles, nous avons certes passé à une monarchie constitutionnelle qui permet une consultation de l'association professionnelle. Mais nous sommes encore loin de la démocratie ! Notre action tend maintenant à faire admettre la valeur de commissions réellement paritaires. Nous ne sommes du reste pas les seuls de cet avis. La réunion conjointe OIT-Unesco d'experts sur la condition du personnel ensei-

gnant convoquée en janvier 66 à Genève s'est prononcée à ce sujet en ces termes :

« La réunion a tenu à souligner toute l'importance qu'elle attache à la participation des organisations d'enseignants non seulement à l'établissement des mesures touchant la carrière de l'enseignement, mais aussi à l'élaboration de la politique scolaire dans son ensemble ».

ou encore :

« Il convient de reconnaître que les organisations d'enseignants peuvent contribuer grandement au progrès de l'éducation et qu'en conséquence elles devraient être associées à l'élaboration de la politique scolaire.

Des organismes paritaires appropriés devraient être établis afin de régler les conflits relatifs aux conditions d'emploi des enseignants qui surviendraient entre ceux-ci et leurs employeurs. Au cas où les moyens et les procédures établis à cet effet seraient épuisés, ou au cas où il y aurait rupture dans les négociations entre les parties, les organisations d'enseignants devraient avoir le droit de recourir aux autres moyens d'action dont disposent normalement les autres organisations pour la défense de leurs intérêts légitimes. »

Oui, nous avons été consultés à plusieurs reprises durant cet exercice ; la dernière assemblée en fait foi. Quelques aménagements nous ont été consentis, mais lorsqu'on nous dit non, quel moyen de pression avons-nous ? L'interpellation au Grand Conseil ? Elle n'est pas toujours facile à provoquer et pas toujours opportune.

Nous devons bien dans ce rapport vous faire part des différentes consultations dont notre association a été l'objet. La liste en est un peu fastidieuse, c'est pourquoi nous avons demandé aux présidents des différentes commissions de rapporter à ce sujet.

Certaines affaires ont été traitées directement par le Comité central. Nous vous en donnons sommairement la liste :

Activité corporative

- | | |
|---------------|---|
| Mai 65 | <ul style="list-style-type: none"> — Projet de relevé mensuel des traitements remplaçant les fameuses bandelettes à coller. — Participation de 5 délégués à 2 Séminaires de Chexbres.
Le premier, en mai 65, avait pour thème « l'école, l'entreprise, la cité ».
Le second en mai 66 avait pour titre « Ecole de qualité ou école de quantité ». |
| Juin 65 et 66 | <ul style="list-style-type: none"> — Délévation aux séances de nomination (3). |
| Juin 65 | <ul style="list-style-type: none"> — Problème de l'attribution des notes scolaires. — Cours d'information consacré à l'enseignement programmé à Lausanne (20 personnes). — Conférence de M. Jotterand sur son voyage en Roumanie. — Intervention UIG dans la presse au sujet du problème des incompatibilités. |
| Nov. Déc. 65 | <ul style="list-style-type: none"> — Intervention UIG pour obtenir le prêt de livres aux élèves de 2^e année primaire (bibliothèque municipale). |

- | | |
|------------------------------|--|
| Nov. 65 | <ul style="list-style-type: none"> — Intervention UIG demandant un recueil de renseignements destiné au corps enseignant primaire (droits et obligations du corps enseignant). — Intervention UIG demandant une meilleure coordination des efforts entrepris actuellement par le Service de la recherche et les inspecteurs dans le domaine de la mesure du rendement. |
| Déc. 65 | <ul style="list-style-type: none"> — Etude du projet de modification des articles du règlement de l'enseignement primaire concernant les absences du personnel enseignant. |
| Fév. 66 | <ul style="list-style-type: none"> — Prise de position de l'UIG au sujet des cours de perfectionnement. |
| Fév. Mars 66 | <ul style="list-style-type: none"> — Délévation à la commission de préavis chargée d'examiner les candidatures aux postes de maîtres spéciaux. |
| Mars 66 | <ul style="list-style-type: none"> — Examen du projet d'actualisation du plan d'études (environ 30 collègues ont collaboré à cette étude). — Intervention UIG lors de la Conférence de M. Chavanne traitant du problème de la pénurie. — Etude du projet de réponse du Conseil d'Etat à la motion Dominici (tendant à la revision du plan d'études de l'enseignement primaire). |
| Mai 66 | <ul style="list-style-type: none"> — TV. Demande de la part de la SPG de généraliser l'information dans les classes. — Etude du projet concernant le nouveau règlement des études pédagogiques. |
| Juin 66 | <ul style="list-style-type: none"> — Participation au congrès SPR de Montreux (20 participants). |
| Juin 65, Janv. 66 et Juin 66 | <ul style="list-style-type: none"> — Délévation aux interrogations de fin de cours (1^{re} année des établissements pédagogiques). Chaque fois 15 délégués. |
| Juin 65 et 66 | <ul style="list-style-type: none"> — Délévation aux examens de fin de stage des maîtres spéciaux. |
| Sept. 66 | <ul style="list-style-type: none"> — Défense des intérêts professionnels de deux membres de l'association. |
| Oct. 66 | <ul style="list-style-type: none"> — Etude du mémoire concernant le problème du recrutement. |
| De sept. 65 à juin 66 | <ul style="list-style-type: none"> — Nombreuses séances consacrées à la révision et à l'adoption des nouveaux statuts. |

(à suivre)

CINÉMA

Occasions uniques : SIEMENS, KODAK, MICRON XXV ou BELL & HOWELL, projecteurs 16 mm sonores de démonstrations, cédés avantageusement avec garantie.

Tél. 032 / 2 84 67 ou écrire au Bureau du Journal

neuchâtel

Assurance-maladie

Les formules d'adhésions à l'assurance-maladie collective que vient de contracter la SPN avec la Fraternelle de prévoyance et la Chrétienne sociale suisse peuvent dès maintenant être obtenues auprès de votre président de section.

Les demandes, dûment remplies sont à adresser au bulletinier soussigné qui les transmettra à l'administration de la caisse, après avoir attesté de votre qualité de membre SPN.

En aucun cas, ces formules ne doivent être envoyées directement à l'une ou l'autre des caisses.

Vous avez pu prendre connaissance du contrat, et vous aurez constaté que les conditions nous sont avantageuses, tout en s'inscrivant dans le cadre de la LAMA.

Rappelons toutefois, que les membres affiliés à la VPOD peuvent depuis un certain temps déjà bénéficier d'un contrat collectif d'assurance-maladie auprès de la Société suisse de secours mutuels Helvétia, par l'intermédiaire de secrétariat fédératif VPOD à Lausanne.

G. Bobillier,

Cardamines 22, 2400 Le Locle.

Bienvenue

A M^{lle} Marguerite Besson, institutrice à Savagnier, qui vient d'entrer à la SPN.

Bonne retraite

A M^{me} Irène Gafner-Jaquet, institutrice à Cernier de qui les autorités scolaires viennent de prendre congé, après qu'elle ait accompli 33 ans d'enseignement.

G. B.

CEMEA - Groupe neuchâtelois

Le groupement neuchâtelois des CEMEA a le plaisir de vous inviter à participer à son week-end : **Activités pour Noël.**

Renseignements :

Date du week-end : 19-20 novembre 1966.

Lieu : Château de Vaumarcus dès 16 h. 30.

Matériel à apporter : 1 tube de gouache noire, 1 tube de colle, ciseaux, couteau, crayons, etc.

Nourriture : chacun apporte de quoi confectionner des pique-niques collectifs.

Logement : au château (chauffé !) où vous trouverez des couvertures.

Prix : 7 francs pour les membres, 9 francs pour les non-membres.

Inscriptions : jusqu'au mardi 15 novembre 1966 à : Michel Zumkehr, instituteur, 2405 La Chaux-du-Milieu.

LIBERTÉ

*Sur mes cahiers d'écolier,
Sur mon pupitre et les arbres,
Sur le sable, sur la neige :
J'écris ton nom.*

*Sur toutes les pages lues,
Sur toutes les pages blanches,
Pierre, sang, papier ou cendre :
J'écris ton nom.*

*Sur les images dorées,
Sur les armes des guerriers,
Sur la couronne des rois :
J'écris ton nom.*

*Sur la jungle et le désert,
Sur les nids, sur les genêts,
Sur l'écho de mon enfance :
J'écris ton nom.*

*Sur la santé revenue
Sur le risque disparu
Sur l'espoir sans souvenirs :
J'écris ton nom.*

*Et par le pouvoir d'un mot
Je recommence ma vie
Je suis né pour te connaître
Pour te nommer :
Liberté !*

Paul Eluard.

Deux assurances
de bonne compagnie



**La Mutuelle Vaudoise Accidents
a passé des contrats de faveur
avec la Société pédagogique
vaudoise, l'Union du corps enseignant
secondaire genevois et
l'Union des instituteurs genevois**

Rabais sur les assurances accidents

la main à la pâte... la main à la pâte... la main à la...

L'ÂNE

*J'aime l'âne si doux
Marchant le long des houx.*

*Il prend garde aux abeilles
Et bouge ses oreilles ;*

*Il va près des fossés
D'un petit pas cassé.*

*Il réfléchit toujours,
Ses yeux sont en velours.*

*Et il reste à l'étable
Fatigué, misérable,*

*Ayant bien fatigué
Ses pauvres petits pieds.*

*Il fait son devoir
Du matin jusqu'au soir.*

*Il a tant travaillé
Que ça vous fait pitié.*

*Il est l'âne si doux
Marchant le long des houx.*

Francis Jammes.

NOUS AVONS REÇU

des Editions Delta, à La Tour-de-Peilz :

1. J.P. Borel, **Le Gusta española**, 164 p., Fr. 12.—.

Cours de langue espagnole par la méthode directe, comprenant : théorie grammaticale sous forme d'exemples avec un minimum de règles ; des exercices avec leur solution ; des petites phrases faciles à mémoriser, formant les automatismes grammaticaux et de langage et permettant de contrôler la matière acquise.

Un livre du maître complète la méthode (Fr. 5.—). D'autre part, les bandes magnétiques se rapportant à ce cours peuvent être obtenues au laboratoire de langues de l'Université de Neuchâtel.

2. Warren Tarrant, **Les vacances de Pierre**, 64 p., ill., Fr. 5.50.

Méthode audio-linguale destinée aux débutants étrangers

UN REVIREMENT PÉDAGOGIQUE

« Vous êtes un romantique attardé » ! Voilà le compliment qu'un jeune spécialiste de la méthodologie scolaire me décernait l'autre jour. Pas méchamment du tout, d'ailleurs, mais en me laissant comprendre, pour employer un terme de ce temps, que « je n'étais plus dans le vent ».

Cette déclaration m'a fait réfléchir. Il est indéniable que les idées que j'ai défendues pendant un quart de siècle (liberté de l'enseignement envers le programme et l'horaire, français par les textes libres ou tirés de l'étude du milieu, problèmes de vie, centres d'intérêt, lecture globale) sont actuellement fort discutés et souvent abandonnés. Il est clair que l'influence des Claparède, des Cousinet, des Freinet, sauf en ce qui concerne le climat de la classe, paraît s'estomper au profit de la grande figure d'Alain, servie par son disciple Château.

D'où provient ce coup de barre ? Il est en partie dû à des erreurs et à des excès commis par l'éducation nouvelle. Mais il est surtout dû à des impératifs nouveaux, d'ordre sociologique, que nous allons énumérer. Ces impératifs commandant l'organisation scolaire et rejaillissent fatalement sur les méthodes et sur le travail pratique de la classe.

... Le « nomadisme scolaire » nous interdit de traiter du plan d'études avec désinvolture. Il faut que les familles, qui changent si souvent de domicile, trouvent pour leurs enfants, dans leur nouveau milieu, des classes dont les maîtres aient parcouru, sans omission et sans empiètement, le programme.

... La proportion toujours plus forte d'enfants qui font des études a conduit plusieurs cantons, fort heureusement, à substituer à l'ancien tri, trop social et trop affectif, un choix fondé sur les aptitudes intellectuelles et les connaissances scolaires. La responsabilité des maîtres des années d'orientation se trouve ainsi engagée et va les pousser à centrer leur enseignement sur les disciplines principales qui font l'objet des examens de passage, donc à surseoir à toute fantaisie pédagogique, même si elle leur paraît avoir valeur éducative.

... Les nombreux enfants étrangers qui entrent, tout au cours de l'année, dans nos classes, compliquent la tâche des maîtres et les incitent à ne plus s'écarter trop des recettes pédagogiques éprouvées, quelque envie qu'ils aient de faire preuve d'originalité.

... Enfin, (soyons logiques), l'Ecole romande ne se conçoit que sur la base d'une certaine uniformité dans l'enseignement des différents cantons, d'où, encore une fois, le souci actuel de ne plus faire cavalier seul.

A. Ischer.

abordant la langue française. « Les vacances de Pierre » constituent une histoire suivie dont le texte est fait de « structures » simples dans lesquelles la fréquence des mots et l'illustration aident l'élève à l'acquisition du vocabulaire de base. Un cahier de l'élève sor-

tira prochainement de presse.

Ce petit ouvrage nous paraît intéressant à essayer avec des élèves (pas trop jeunes) de langue étrangère, particulièrement lorsque ces élèves peuvent être groupés dans des classes spéciales d'adaptation au français.

Célestin Freinet

Samedi soir 8 octobre, un télégramme arrivait à Genève : « C. Freinet décédé ce matin. Obsèques Vence lundi 10 h. Ni fleurs ni couronnes ni discours. »

Alors, entre nous, commençait la chaîne des appels téléphoniques. Trente mille éducateurs disséminés aux quatre coins du monde étaient bouleversés ; un million d'enfants allaient pleurer.

Freinet était né le 15 octobre 1896 à Gars (Alpes-Maritimes), village de montagne pauvre et isolé. Orphelin très tôt, il fut berger dans son jeune âge, puis,

devenu grand, il entre à l'Ecole normale de Grasse où il veut apprendre le métier d'enseignant. « Je veux être l'humble instituteur d'un humble village. »

1914. Mobilisé, deux ans de guerre : Verdun. Gazé, il perd l'usage d'un poumon, devient tuberculeux. Après quatre ans d'hôpital, il se rétablit tant bien que mal. Les médecins lui disent : « Pour vous, jeune homme, c'est la pension d'invalidé à vie, et le repos sous les pins. »

Jean-Pierre Guignet, « Tribune de Genève ».

Ce ne fut pas le repos... Ce fut au contraire la plus féconde, la plus radieuse des carrières, qui marquera d'un sillage extraordinaire l'histoire de l'Ecole. Nous ne saurions mieux honorer l'homme et son œuvre qu'en cédant la plume à quelques-uns des nôtres qui l'ont connu de près, et qui restent à jamais marqués par son contact.

Sa vie

L'homme qui a le plus contribué à la rénovation de l'esprit et des méthodes de l'école primaire vient de nous quitter. En France, en Belgique, en Suisse, en Italie, au Mexique, dans d'autres pays encore, des centaines et des milliers d'instituteurs pleurent la disparition de celui qui fut leur guide et leur inspirateur et notre peine est immense de voir partir trop tôt celui qui fut pour nous un ami de toujours.

Freinet, critiqué, combattu tout au long de sa vie, verra son nom s'inscrire dans l'histoire de la pédagogie de demain au même titre qu'un Pestalozzi auquel ses idées révolutionnaires et ses réalisations originales l'ont apparenté.

L'histoire de la pédagogie n'est-elle pas celle des hommes d'avant-garde ayant ouvert des voies nouvelles dans le domaine de l'éducation et qui ont été rejetés par leurs contemporains : Rabelais, Comenius, Rousseau et tant d'autres, alors que leurs idées ont prévalu et que leurs détracteurs ont sombré dans l'oubli ?

Freinet occupe une place particulière dans le mouvement pédagogique contemporain pour trois raisons :

La première : il a été et est demeuré un homme du rang, un praticien qui, face à sa tâche journalière a voulu créer dans sa classe des conditions de travail répondant aux intérêts et aux besoins de ses élèves pour leur assurer la meilleure formation intellectuelle qui soit.

La seconde résulte de ses expériences et de ses conceptions sociales. Instituteur rural dans un milieu démuné, il s'est révolté contre l'état social dans lequel il a vécu, persuadé qu'il n'y avait rien à attendre de la hiérarchie et de l'administration pour que les maîtres d'école puissent faire face aux responsabilités dont on les charge.

La troisième concerne le caractère fondamental de sa pédagogie, axée sur le respect dû à l'enfant, sur la reconnaissance des virtualités qui sont en lui et que

l'école doit révéler, sa conception étant qu'une éducation digne de ce nom : ex ducere..., tirer hors de !... doit développer et non étouffer ; libérer et non contraindre.

Il aura derrière lui un quart de siècle d'une activité féconde répondant à son idéal d'éducateur quand les Nations Unies, en 1948, proclameront la Déclaration des Droits de l'homme, sanctionnant la justesse de ses vues.

« L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. » (art. 26).

Il a été en communion de pensée avec Ed. Claparède : toute sa pédagogie est une défense et une illustration de l'éducation fonctionnelle que Claparède élaborait. Il a été en communion de pensée avec Ad. Ferrière : la théorie de l'élan vital de ce dernier est explicitée dans les réalisations de Freinet et Freinet a reconnu tout ce que lui avait apporté la lecture de « L'Ecole active ».

Il a été en communion de pensée avec Pierre Bovet : s'il est un exemple convaincant de la valeur des méthodes actives dont Bovet se fit le champion, c'est dans l'œuvre de Freinet qu'on le trouve.

Ces hommes s'étaient rencontrés au Congrès que la Ligue internationale pour l'Education nouvelle avait organisé à Montreux en 1924. Certes, Freinet se défendait d'avoir été inspiré par leurs idées mais il est remarquable de constater cet accord de principe sur les fondements et la pratique de l'éducation entre ces hommes de science universellement connus et l'instituteur de Bar-sur-Loup et de Saint-Paul-de-Vence !

Bar-sur-Loup ! Freinet a quitté l'école normale pour partir au front en 1914. La guerre terminée, il en revient malade, gazé, grand blessé des poumons, invalide à 100 %.

Les médecins lui laissent espérer une existence inactive dans une station de cure...

Il se soignera lui-même, secondé par sa femme, Elise Freinet, artiste peintre de valeur qui fut pour lui une compagne admirable. Il trouvera dans la pratique de l'auto-suggestion dont les bienfaits lui avaient été révélés par une conférence de Coué au congrès de Montreux, dans le naturisme et un régime végétarien absolu, l'amélioration précaire d'une santé qui ne revint jamais.

En 1920, il entre dans l'enseignement et est nommé instituteur à Bar-sur-Loup.

Il n'a aucune pratique de l'enseignement car il ne s'est jamais trouvé en présence d'enfants, mais, comme ses élèves, il est un campagnard qui les comprend ; il

possède le flair et l'intuition du paysan et du berger. 35 élèves à qui il doit apprendre à lire alors qu'il lui est à peu près impossible de parler. Il sent qu'il risque de ne pas tenir et se décide à préparer le certificat d'aptitude à l'inspection primaire. Le voilà qui se plonge dans la lecture des auteurs : Rabelais, Montaigne, Pestalozzi, Rousseau, W. James, Windt, Ph. Ribot, etc. Il découvre dans l'histoire de la pédagogie celle des pionniers et des novateurs en avance sur leur temps. Il passe avec succès l'examen du professorat de Lettres, et est détaché comme professeur dans une école supérieure d'un bourg voisin. Il y reste un jour : un entretien avec le directeur de l'établissement lui a suffi ! Il reprend sa classe de village. Dès lors, il va chercher inlassablement des procédés de travail capables de retenir l'attention et d'éveiller l'intelligence d'enfants en général peu développés. Il découvre l'un des premiers la valeur de l'étude du milieu : prendre la matière de l'enseignement dans la vie et les expériences de tous les jours, ce qui lui vaut ses premières difficultés avec ses chefs, malgré les Instructions ministérielles de 1923 imprégnées d'un esprit novateur.

De ces contacts avec le milieu, de ces sorties avec ses élèves pour « aller voir » naîtra une technique originale d'éducation des moyens d'expression et d'apprentissage de la lecture : au retour, chacun raconte ce qu'il a vu, ce qu'il a compris ou mal compris, ce qu'il sait, ce qu'il voudrait savoir. Ces récits vont être imprimés en classe au moyen d'une petite presse. Ils constitueront le matériel pour apprendre à lire.

Le texte libre, la méthode naturelle de lecture et l'imprimerie à l'école sont nés...

On trouvera dans l'ouvrage d'Elise Freinet : « Naissance d'une pédagogie populaire », l'histoire passionnante de cette vie consacrée à une réforme profonde de l'éducation élémentaire et, après moi, ses disciples du groupe Freinet en Suisse romande apporteront leur témoignage de praticiens.

Qu'il me suffise, au terme de ces notes rapides, de citer ses œuvres et ses réalisations principales :

- Plus de manuels scolaires : 1924 ;
 - L'imprimerie à l'école : 1934 ;
 - Conseils aux parents : 1948 ;
 - Essai de psychologie sensible appliquée à l'éducation : 1950 ;
 - L'Education du travail : 1950 ;
 - Les méthodes naturelles dans la pédagogie moderne : 1956 ;
 - L'Ecole moderne française : 1957 ;
 - Le journal scolaire : 1957 ;
 - Les Dits de Matthieu : 1959 ;
 - Les techniques Freinet de l'Ecole moderne : 1964 ;
 - Bandes enseignantes et programmation : 1964.
- A ces ouvrages, il convient d'ajouter :
1. Les collections « Brochures d'éducation populaire » et « Bibliothèque de l'Ecole moderne » ; les célèbres B. T. « Bibliothèque de travail », plus de 500 brochures

illustrées sur les sujets les plus divers qui constituent une riche documentation à la disposition des élèves dans les classes.

2. La création de la correspondance interscolaire, la publication des « Gerbes » et des « Enfantines » ; la mise au point d'un matériel d'enseignement modernisé : magnétophone, tourne-disques, limographe, disques, bandes programmées, etc.

Aux quelques amis du début, au cours des années, sont venus s'adjoindre cette phalange d'instituteurs enthousiastes avec qui il crée : « La Coopération de l'enseignement laïc » devenue cette importante entreprise au service de l'école qu'est aujourd'hui l'Institut coopératif de l'Ecole moderne. Ce n'est pas le moindre mérite de Freinet d'avoir groupé autour de lui ces milliers d'instituteurs résolus à donner à leurs élèves le meilleur d'eux-mêmes en quittant délibérément les voies de la tradition et de la routine.

* * *

Il y a quelques semaines, nous étions quelques-uns à Vence : un représentant de l'Unesco, des collègues de la Côte-d'Ivoire, du Dahomey, du Gabon, du Niger.

Nous nous étions réunis pour achever la mise au point d'un projet que Freinet et moi-même avions soumis à l'Unesco : forts de nos expériences personnelles, nous avons proposé d'en finir en matière d'alphabetisation des enfants et des adultes avec les méthodes périmées et nocives du ba be bi bo bu ; d'organiser des équipes d'enseignants qualifiés pour propager les méthodes d'apprentissage qui ne séparent pas la lecture proprement dite de la compréhension de ce qu'on lit, et qui se fondent sur les intérêts, les expériences et les connaissances de ceux qui apprennent à lire. Non plus faire acquérir un mécanisme de déchiffrement seulement, mais éveiller les esprits aux éléments de la culture.

Ce fut là le dernier projet auquel il voua tous ses soins. Puisse-t-il aboutir si l'on veut vraiment sortir les illettrés des pays en voie de développement de leur misère intellectuelle.

En songeant à cet apôtre de l'éducation renouée que fut Freinet, il m'est revenu en mémoire ce jugement porté par son biographe sur Pierre de La Ramée (Pierre Ramus), dont l'action sur le plan de l'enseignement supérieur fut identique, à la Renaissance, à celle de Freinet sur le plan de l'enseignement élémentaire, de nos jours.

Adversaire déclaré de la scolastique, ardent protagoniste des humanités qu'il enseigna au Collège de France à la création duquel il collabora activement, Ramus fut assassiné à la Saint-Barthélémy par ses ennemis. Ils ne lui pardonnèrent pas son action pédagogique qui fit de lui un rénovateur de la culture :

« Ceux-là seuls renversent les vieilles idoles, affranchissent les esprits qui ont rompu en visière avec les programmes surannés et ont bravé les anathèmes officiels. »
Robert Dottrens.

Son génie

A la fin de la première guerre mondiale, dans un petit village du Midi, Bar-sur-Loup, un instituteur inconnu étonnait, scandalisait même parents et autorités scolaires : il faisait l'école... comme on n'a pas idée de la faire ! En 1932, il démissionne pour fonder, à Vence, une école conforme à ce que la vie lui avait appris. 1932, c'est l'hégire ! Aujourd'hui, dix mille écoles dans

vingt pays différents se réclament de ses principes et utilisent ses techniques. Les congrès de l'ICEM (Pédagogie Freinet) se tiennent sous le patronage du recteur de l'Académie dans la circonscription duquel ils sont convoqués, souvent du ministre de l'Education nationale.

Fondateur et animateur de l'ICEM et de la FIMEM,

rédacteur de nombreuses revues, auteur d'ouvrages attachants qui illustrent ses méthodes, administrateur de la Coopérative d'enseignement laïc, qui met à la disposition des maîtres le matériel auto-éducatif et autocorrectifs de l'école de travail, Freinet et l'Ecole Moderne qu'il a engendrée constitue certainement l'événement pédagogique le plus considérable de ce siècle. Des millions d'enfants lui doivent d'avoir trouvé en classe un milieu judicieusement conditionné dans lequel ils se sont élevés à la stature de la personne.

Quand on le voit, lors des congrès, entouré de ses disciples affectueusement déferents, environné de gosses (accompagnant leurs parents ou amenés en car pour une démonstration) qui tous veulent mettre leur menotte dans sa main, ou, le soir, animant un entretien passionné et constructif, on pense irrésistiblement à la parabole du grain de moutarde : Il en est de lui comme d'un grain de moutarde : lorsqu'on le sème, il est la plus petite de toutes les semences ; mais quand il a été semé, il monte, devient plus grand que toutes les plantes du jardin et pousse des rameaux puissants, si bien que les oiseaux du ciel peuvent demeurer sous son ombre.

* * *

Le plus grand événement pédagogique de ce siècle : ceci n'est pas hyperbole d'oraison funèbre. J'ai pesé mes termes et je maintiens mon dire. Les deux seuls pédagogues dont l'action puisse, en effet, dans notre Europe occidentale, se comparer à la sienne (je ne parle pas de Kerchensteiner, de qui le principe de travail n'a été pleinement incarné que dans l'EM, justement) sont la doctoresse Montessori et le Dr Decroly, en apparence bien plus qualifiés que Freinet pour réformer l'école officielle. Ils sont partis de l'étude de l'enfant anormal ou déficient. Ils ont énoncé des principes et mis au point des techniques d'instruction. De nombreux éducateurs s'en sont inspirés ; des dizaines de milliers d'enfants en ont bénéficié. Mais il leur a manqué d'être partis, comme Freinet, de la réalité de l'école populaire et d'avoir été secondés par une compagnie admirablement complémentaire ; il leur manque la solidité de la piétaille, cette vaillante infanterie qui ne traverse pas seulement le terrain mais qui l'occupe ; il leur manque d'être portés sur les innombrables épaules d'une foule fervente et unanime : la grande coopérative de l'EM. Il n'y a pas une FIMEM Montessori ou Decroly ! Le système Montessori et le système Decroly sont restés des systèmes pédagogiques, justement ; tandis que les techniques Freinet, librement adaptées et développées par des dizaines de milliers d'éducateurs, sont comme une lame de fond, une vie nouvelle qui, dynamique, gagne de proche en proche, une force de la nature qui va et qui ne s'arrête pas.

Freinet en avait, très fièrement et très humblement, conscience. Répondant à une lettre dans laquelle je m'étais, après ma première rencontre personnelle avec lui, abandonné à mon amicale admiration, il m'écrivait : « Mon génie, si génie il y a, c'est d'avoir senti comme la masse de mes camarades, de n'avoir pas masqué sous des mots savants — et trompeurs — les problèmes qui leur sont posés, et d'avoir suscité de ce fait une fraternelle camaraderie qui va s'élargissant. » Et il concluait : « Si nous (nous, non pas je) avons créé un peu de vérité et de bonheur, nous sommes payés de nos peines. »

Par la vertu de son énergique personnalité, par le rayonnement de son esprit de service, Freinet a provoqué un mouvement d'une extension et d'une intensité

uniques. C'est là son vrai génie. Ce n'était plus Freinet, ni les techniques Freinet (nous en parlerons tout à l'heure) ; c'était une mutation profonde, d'essence coopérative ; c'était la transformation de l'école dans les perspectives ouvertes par Freinet, qui, telle la marée montante irriguant un sable aride, faisaient fleurir partout la vie, là où auparavant était la sclérose. C'était l'ICEM avec ses nombreuses commissions autonomes, qui se donnait à connaître dans des manifestations chaque année plus imposantes, sous la présidence de Freinet. Freinet dont le rôle, comme celui de Pestalozzi à Yverdon (il y aurait un parallèle très précis à établir entre ces deux éducateurs), était celui d'éveilleur. Freinet le catalyseur ! Mais, amorcée par son action catalysante, la réaction se poursuit par le travail coopératif de dizaines de milliers d'éducateurs éveillés. C'est ce qui faisait des congrès de la FIMEM, pour l'étranger qui y prenait part, un événement spirituel inouïable.

* * *

En tête de son *Essai de psychologie sensible appliquée à l'éducation* (1950), Freinet déclarait : « Ce livre était inscrit dans ma vie même (je souligne) longtemps avant de prendre forme sur le papier ; ses pages ne sont que l'aspect humain d'une expérience profonde et complexe au cours de mes trente années de militantisme pédagogique. » Dans *Techniques de vie* (cette revue dont le titre unit les deux composantes de la révolution qu'il a initiée : la vie et les techniques), à la veille du congrès d'Annecy, il écrivait : « Pendant trente ans, nous (encore nous !) avons poursuivi humblement notre action d'éducateurs conscients des impératifs majeurs de notre fonction ; nous avons, au sein de l'Ecole traditionnelle, créé un mouvement, mis au point des techniques qui prouvent, par les faits, que le retard de l'Ecole n'est pas inéluctable, que la pédagogie traditionnelle n'est pas sacrée et que des formes nouvelles de pédagogie, plus efficaces, peuvent remplacer aujourd'hui le vieil édifice vermoulu et retardataire. »

Dans le numéro de *L'Educateur* annonçant le congrès de Perpignan (auquel son état de santé ne lui a pas permis de prendre part), il rappelait : « Nous (toujours nous !) avons depuis plusieurs années résolu, selon notre pédagogie, le problème de l'enseignement de la langue, qui était malgré tout essentiel, celui de l'enseignement de l'histoire, de la géographie et des sciences, que nous allons parfaire par la prochaine édition des bandes concernant ces disciplines. Nous avons montré la souveraine efficacité de l'expression libre pour l'enseignement artistique. Il manque à notre pédagogie une méthode d'enseignement mathématique. Non pas que nous n'ayons pas fait des expériences et des essais de valeur, notamment par le calcul vivant... » Il se réjouit de trouver, sous la plume de Cuisenaire, dont il apprécie très judicieusement l'apport, cette pensée qui, en effet, l'a inspiré lui-même dans toutes ses démarches réformatrices : « Ce n'est que par une collaboration étroite de tous les éducateurs que les progrès pourront s'accomplir ». Et le même numéro annonce (pp. 58-9) la sortie de l'Atelier de calcul, 30 bandes enseignantes nouvelles ! A l'EM, tout est toujours *in statu nascendi*, frémissant de vie.

Tout ce matériel (qu'on peut se procurer à la CEL, à Cannes), toutes ces techniques pour la réalisation de textes libres, de dessins libres, plus généralement de travail personnel constructif de la personne, puisque l'Ecole Freinet c'est l'école de travail ; tous ces dispositifs éducatifs coopérativement mis au point par

Freinet et ses collaborateurs, c'est proprement l'instrument qui a si profondément transformé la vie des écoliers et de leurs maîtres, au bénéfice des uns et des autres, dans des dizaines de milliers d'écoles Freinet. C'est par ces techniques que Freinet, seul au début, ensuite avec tous ses camarades, a entendu répondre et a répondu aux perplexités des instituteurs. Non par des théories (encore qu'il soit essentiel de savoir ce qu'on entend faire dans sa classe), mais par des techniques : techniques de vie (a-t-on assez remarqué la hardiesse pleine de sens de ce titre ?) qui permettent, puisque l'enfant ne se cultive que par son propre travail, d'installer à un travail personnel, auto-contrôlé, tous les élèves d'une classe.

* * *

Aux participants du XXe congrès, il disait : « Vous n'entendrez ici ni ordres ni impératifs ni doctes explications. Vous êtes au sein d'une communauté de travail qui sera ce que, ensemble, nous la ferons. » L'EM, c'est une société éveillée, inspirée par un entraîneur exceptionnellement dynamique ; mais c'est une communauté de travail coopérative, une société de personnes, qui toutes veulent la même chose, qui toutes y travaillent dans un même esprit de service, mais sans mots d'ordre contraignants, toutes libres et responsables. Cela, c'est une puissance. Et c'est pourquoi, au début de cet hommage, j'ai écrit que l'éveilleur de cette so-

ciété était le plus considérable pédagogue de ce siècle.

Regardant vivre, au milieu de ses camarades, à qui il a permis de connaître dans sa plénitude la joie d'enseigner, et des enfants dont il a transformé les années d'école en une enivrante initiation à la vie, ce réaliste paysan, l'homme de son pays, sage de la sagesse de la terre et plein d'une foi qui a soulevé des montagnes ; l'écouter parler avec ce chaud accent du Midi qui vous met un soleil dans le cœur, j'évoquais involontairement ces vers du grand poète provençal Mistral (*Le Poème du Rhône*, chant II) : « Et de quoi se prévalent — les conquérants les plus goulus — qui eurent tout à tour empire sur le Rhône — les Charlemagne avec les Bonaparte — les Hannibal et les César de Rome — pour avoir franchi ces hauteurs ! — Lorsque, tous les printemps, en caravane — lorsque, tous les étés et les automnes, — avec leurs grands boucs qui ouvrent la trace, — parmi la neige grenue des névés, — le bâton à la main, jouant du fifre — nos pâtres, eux, gravissent et passent ces montagnes. »

Techniques de vie. Grandiose entreprise de libération de la personne en devenir chez l'enfant. Exemples donnés par une libre communauté d'hommes à l'homme de toujours ! Merci à tous ! mais honneur au génial initiateur, Célestin Freinet !

Louis Meylan,
professeur honoraire
de l'Université de Lausanne.

Sa manière

« La meilleure méthode n'est pas celle qui se défend le mieux au point de vue théorique, intellectualiste ou scolastique, mais celle qui, à même les enfants, à même le travail, donne, avec un maximum de réussites, les moissons les plus efficaces. »

C. Freinet.

On devient institutrice ou instituteur un peu malgré soi. Une suite logique d'événements — gymnase, baccalauréat, Ecole normale — nous a placés devant une classe et quelques deux ou trois ans de rodage nous ont insensiblement installé dans une douce et paisible routine. Il ne reste plus qu'à se répéter, fermer sa classe à 16 heures et attendre avec patience que mûrissent les hautes-paies...

Une enquête récente¹ montre que, sur six cents étudiants, 51 % choisissaient la profession d'instituteur pour jouir de longues vacances. Nous pouvons raisonnablement admettre que ces futurs enseignants auraient fait de bons policiers ou pompiers si on leur en avait promis encore plus dans ces deux professions... En bonne démocratie, 51 %, c'est la majorité... mais si donc la majorité des enseignants primaires est venue à l'enseignement pour cette raison (ou d'autres semblables telles : sécurité de l'emploi, brièveté de l'apprentissage), il en est d'autres — la minorité, forcément — qui n'ont pas seulement choisi de devenir mais d'être institutrice ou instituteur.

Il leur a fallu pour cela prendre conscience de la nocivité et de l'inutilité de certaines pratiques traditionnelles, de l'inhumanité d'une attitude autoritaire et dogmatique contraire à nos principes civiques ou idéologiques.

Que nous chantez-vous là ? me reprochera-t-on. Nos élèves geignent-ils en classe, nous détestent-ils ? Venez et voyez comme nous nous entendons bien...

Merveilleux enfants ! L'école les a si bien dressés dès la première année qu'ils ont fini par prendre goût à « Mimi rit » où à dessiner des « objets plats »². Quel adulte supporterait ce régime de contrainte sans déprimer et finir névrosé ? Le visage de l'école pourra-t-il changer tant que seule l'acquisition des connaissances nous préoccupe ? La collègue à qui j'essayais de justifier les classes de neige, les classes en plein air s'indignait de cette pratique et n'y voyait que le prétexte d'y passer des vacances supplémentaires. Je lui répondais que c'était peut-être l'occasion de mettre l'accent sur l'éducation, que... « L'éducation, trancha-t-elle, nous en faisons toute l'année. »

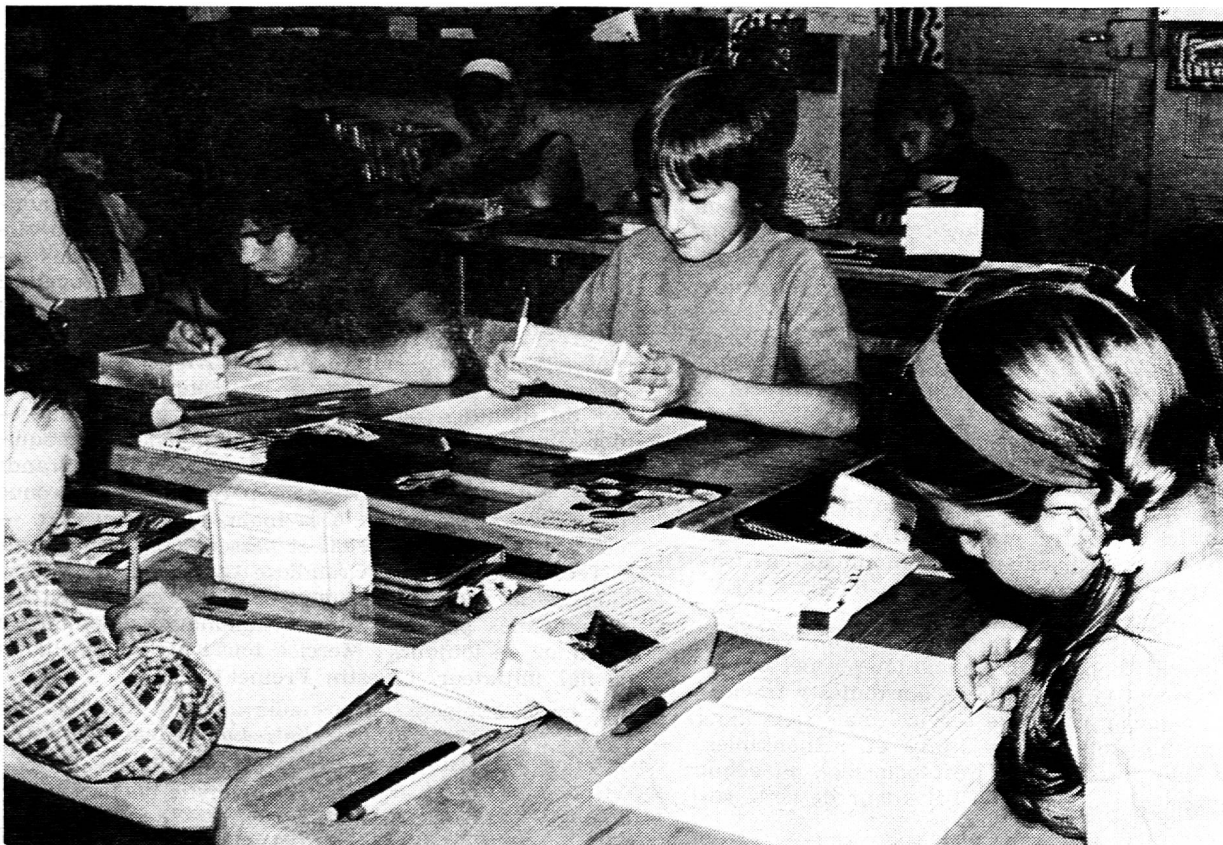
De l'élevage, oui, des réflexes tout au plus : se lever, se taire, se mettre en rang, lever la main, croiser les bras, mais finalement « les enfants apprirent ce qu'ils n'auraient jamais appris sans cela. Ils surent dissimuler, ils surent tricher, ils surent mentir... »³

Un pédagogue a recherché des techniques de travail nouvelles qui permettent une attitude nouvelle : Freinet. Sa pédagogie apparaît comme la seule possibilité

1 Instituteurs hier, éducateurs demain. R. Dottrens.

2 Programme neuchâtelois au degré inférieur.

3 Ad. Ferrière.



Vivre libre dans cette petite république qu'est la classe...

de sauvegarder l'enfant de l'étouffement technique qui nous prend, elle est la seule solution possible pour les pays en voie de développement qui ne veulent pas s'occidentaliser mais cherchent à sauvegarder leur propre culture : c'est la pédagogie de la libre expression.

Elle s'impose en Suisse romande plus que jamais au vu des toutes dernières publications cantonales concernant le vocabulaire, la grammaire, la conjugaison. Tout finit par être sélectionné, trié, « codé », réparti ensuite en tranches hebdomadaires et trimestrielles. Que subsiste-t-il alors de l'indispensable part du maître, de l'intérêt à l'étude et de sa motivation lorsqu'une méthode est si rigide et si impersonnelle ?

« Il faut absolument que les éducateurs se libèrent de cette distribution mécanique pour s'attacher tout particulièrement à l'éducation de l'enfant. »⁴ L'Ecole Moderne est un mouvement professionnel qui nous propose les outils permettant d'humaniser et de moderniser l'école. L'école traditionnelle a fait faillite. Elle s'est contentée d'inculquer aux enfants des connaissances adultes « comme s'ils n'étaient capables ni d'in-

telligence ni de pensée autonome, ni de création »⁴. Son seul critère reste les notes, les classements et les punitions apparaissant encore comme seul moyen valable de discipline.

La pédagogie Freinet ne se justifie pas par des raisonnements mais par des résultats : l'enfant est plus équilibré en classe comme à la maison, il apprend à vivre en homme libre dans le cadre de cette petite république qu'est la classe, il apprend à juger objectivement ses travaux (esprit critique — auto-évaluation). Il grandit dans un milieu où ses dons personnels peuvent s'épanouir : littéraires (textes libres), artistiques (peinture, lino, modelage), scientifiques (ateliers, boîtes expérimentales, bandes de science).

La pédagogie Freinet m'a permis de reprendre goût à la vie de l'Ecole primaire dont une scolarité obligatoire m'avait à jamais écœuré. Le Mouvement de l'Ecole Moderne, plus que jamais, continue l'œuvre de Freinet afin que vive l'Education du Travail.

Marcel Robert.

⁴ C. Freinet.

Son empreinte

L'école de ce siècle n'a point manqué de réformateurs ! Leurs noms (souvent de très grands noms) ont enrichi nos traités et nos cours de pédagogie, leurs livres et leur enseignement ont provoqué, dans nos classes, des changements heureux, tant au point de vue des méthodes que du climat.

Mais aucun n'a suscité une « vague de fond » scolaire comparable à celle déclenchée par Freinet. Pourquoi ?

Parce que, malgré tout, ils sont restés des théoriciens, ont enseigné leur pédagogie ; tandis que l'animateur de l'Ecole moderne française fut un praticien, vivant au jour le jour son métier. Ce métier qu'il n'avait jamais voulu quitter ! Je rapproche son « je veux rester instituteur » du mot de Luther : « si je n'étais pas pasteur, je voudrais être maître d'école. »

D'autre part son tempérament d'apôtre attira dans

son orbite une multitude de collègues qu'il sut faire coopérer. Au point que Dottrens a pu dire que, pour la première fois depuis l'Antiquité, un homme avait réussi ce miracle de faire véritablement travailler en équipes les instituteurs : ces instituteurs qui, comme les médecins, sont de farouches individualistes.

Certes l'expérience authentique et complète de la classe Freinet reste rare chez nous, a même tendance, dans notre canton, à disparaître. Actuellement, nous marchons, poussés par le « nomadisme scolaire », les nécessités de l'orientation scientifique, la perspective de l'Ecole romande, vers une uniformisation des techniques et vers une utilisation régulière et contrôlée des livres et des documents mis au service des classes. Seuls des maîtres d'élite arrivent à accorder ces exigences aux impératifs de l'Ecole moderne. C'est ici le lieu de répéter que Freinet conseillait à ses nouveaux disciples d'introduire successivement et progressivement les « techniques libératrices » ; de douloureux échecs, et qui ont fait du tort à sa cause, sont dus à l'inobservation de ce conseil.

Si l'expérience authentique et complète de la classe Freinet reste rare, réjouissons-nous de constater que, dans le détail, l'influence de l'éducateur qui vient de disparaître est beaucoup plus profonde et plus étendue qu'on ne le croit communément.

... quand, dans nos classes, les gosses rédigent des textes libres, en remplissant la boîte aux lettres, choisissant ensuite le plus intéressant...

... quand ils le « travaillent » au tableau noir et que le maître en tire la grammaire de la matinée...

... quand ils impriment ces textes, les illustrent de linos, éditent des journaux scolaires, les échangent, les vendent...

... quand ils gèrent une véritable coopérative scolaire, ne fonctionnant pas à vide...

... quand les petits apprennent à lire et à écrire comme ils ont appris à parler, par une méthode globale et naturelle...

... quand les grands, œuvrant à la manière des adultes, consultent leur « plan de travail », se déplaçant libre-

ment pour trouver dans la bibliothèque scolaire, dans le fichier d'information, dans les BT, les dictionnaires et les encyclopédies les renseignements dont ils ont besoin pour rédiger leurs « rapports » et leurs « conférences »...

... quand tous, abandonnant le crayon au tracé filiforme, se mettent à la « peinture » et se haussent parfois au niveau de l'artiste créateur...

... ou qu'alors ils se répandent, hors des murs de l'école, pour une « enquête »...

... quand enfin leur maître cherche à n'être qu'un conseiller, qu'un animateur, laissant aux gosses le plus possible de responsabilités...

Alors, chaque fois, se profile la grande ombre de Freinet !

* * *

Certaines de ses techniques, nous le retrouverions, en germe ou déjà élaborées, chez les théoriciens dont il a été question plus haut ; mais cultivées et jalousement conservées par un petit nombre de disciples !

Freinet aurait-il plagié ? Non ! Freinet n'a pas plagié. A la somme considérable de ses trouvailles personnelles il a ajouté l'exploitation des idées, souvent trop théoriques, des autres. Il s'en est expliqué franchement, loyalement : « Je prends mon miel où je le trouve. » (BENP No 1).

Grâce à son empirisme, à son sens du réel et du possible il a su séparer, dans ces innovations, l'ivraie du bon grain.

Grâce à son souci constant de concrétisation il a créé ou fait créer les instruments qui puissent rendre ces innovations pratiques et fructueuses.

Grâce à son dynamisme, à ses qualités d'homme (et de Méridional rayonnant) il a su s'attacher des milliers d'amis convaincus qui ont fait tache d'huile, ont répandu partout les techniques et l'esprit Freinet, ont forcé la porte des Ecoles normales, ont inquiété les « officiels ».

Grâce, enfin, à son amour des gosses et à sa vie, toute de service, il restera pour nous le « Pestalozzi du vingtième siècle ».

A. Ischer.

A l'Ecole Freinet, un petit écrit :

*Tout était beau dans l'école
Tout était en ordre
Mais ce matin, tout est triste.
Papa Freinet est mort.
Nous le pleurons.*

L'enterrement a eu lieu dans son village natal, quasi abandonné maintenant. Au moment de l'inhumer, un fossoyeur crut un instant que la tombe était trop courte. Alors, il cueillit une baguette de coudrier et prit la mesure de l'homme. Mais cette mesure était à l'échelle du génie et du courage. Freinet est désormais immortel : nous allons tous ensemble continuer son école heureuse.

Jean-Pierre Guignet.

Logopédie

Au début de cette année s'est constituée à Genève l'**Association romande des logopédistes diplômés (AR-LD)** groupant des praticiens de la rééducation du langage oral et écrit qui éprouvaient le besoin de s'unir pour défendre leur profession et pour la faire mieux connaître, aussi bien du grand public que des milieux spécialisés.

Encore peu connus il y a quelques décennies, les problèmes du langage ont été abordés d'abord par des pionniers que la foule des « mal-parlants » non débiles ne laissait pas indifférents.

Animés d'une volonté, d'une rigueur scientifique et d'un sens pédagogique qui forcent l'admiration, ces précurseurs ont mis au point des techniques de diagnostic et de rééducation qui demeurent au premier plan encore actuellement et qui resteront longtemps, de par leur rigueur éprouvée, comme un passage obligé et une référence constante pour les recherches à entreprendre. Un nom vient naturellement aux lèvres lorsqu'on évoque cet admirable travail, c'est celui de Mme Suzanne Borel-Maisonny, connue surtout dans le grand public par sa méthode gestuelle d'apprentissage de la lecture, mais dont le rayonnement intellectuel s'étend à l'ensemble des problèmes du langage et dont les publications font autorité dans les milieux médicaux et scientifiques.

En Suisse romande, il faut citer les noms de Mlle Jaques et de Mlle Brunner, à Lausanne et, à Genève, celui de M. Francis Kocher, hélas prématurément disparu.

Le champ d'application de la logopédie

L'objet de la logopédie est le diagnostic et le traitement de tous les troubles qui sont en rapport avec la communication verbale, qu'elle soit orale ou écrite. On peut citer, parmi les principaux :

- les troubles d'origine organique (nasonnement, maladies de la voix, troubles de la prononciation consécutifs à une malformation anatomique ou à une intervention chirurgicale) ;
- les difficultés d'articulation (schlissement, sigmatisme interdental, zéaiement, etc.) dans lesquelles la déformation se limite à quelques sons sans pour autant que la valeur structurale de la communication verbale soit déficitaire ;
- les dysphasies ou retards de langage dans lesquelles les lacunes peuvent se situer à différents niveaux (phonétiques, sémantiques et syntaxiques) souvent simultanément ;
- le bégaiement ;
- l'aphasie (perte du langage faisant suite à une atteinte des centres corticaux impliqués dans son élaboration) ;
- l'audimutité (absence quasi totale du langage chez des individus qui ne présentent pas de déficit auditif majeur) ;
- la dyslexie et la dysorthographe.

Répercussion des troubles linguistiques importants sur le travail scolaire

C'est dans les débuts de la scolarité que les troubles du langage oral ont les répercussions les plus importantes ; en effet, bien souvent, la famille avait toléré, parfois avec attendrissement, le mode de communication inadéquat de l'enfant.

Le milieu scolaire, quant à lui, agit souvent comme

un révélateur de difficultés qui jusqu'alors n'avaient frappé personne. Toute l'information y est véhiculée par un langage déjà passablement élaboré et tout individu qui ne parvient pas à s'intégrer valablement dans ce mode de communication subit un certain préjudice tant sur le plan de l'adaptation sociale que sur celui de l'intégration des notions scolaires de base (surtout pour la lecture). Remarquons pourtant que l'acquisition de ces notions de base peut aussi être perturbée sans qu'il soit possible de mettre en évidence un déficit linguistique préalable.

De toutes façons, les chances sont grandes de voir s'installer une dyslexie qui, si elle n'est pas traitée, ne manquera pas de peser lourdement sur toute l'évolution scolaire de l'enfant. En effet, malgré l'énergie souvent remarquable déployée par les dyslexiques pour compenser leur trouble de base, la lecture restera toujours lente, imprécise, la compréhension vague et souvent globale et, pour boucler le cercle vicieux, ils perdent le goût de lire, négligeant ainsi un entraînement qui serait essentiel pour eux. De plus, et par voie de conséquence logique, leur orthographe sera encore plus déplorable, ils seront constamment dépassés par les difficultés de toute nature dont est émaillée l'orthographe française.

Selon la gravité du trouble, on en arrivera peut-être aux échecs scolaires répétés, voire à l'admission en classe spéciale, mesures d'autant plus durement ressenties que ces enfants se savent normalement doués par ailleurs.

Possibilités thérapeutiques

Grâce aux méthodes patiemment mises au point par les pionniers déjà cités, les rééducateurs du langage formés spécialement sont en mesure de lutter efficacement contre les divers troubles de la communication verbale qui, bien souvent par le passé, lorsqu'un traitement ne pouvait être proposé, contribuaient à reléguer ceux qui en étaient atteints dans le lot des « cancras ».

La logopédie, de ce fait, prend peu à peu une place en vue dans l'arsenal thérapeutique dont la psychiatrie infantile moderne ne pourrait se passer. De plus en plus, les consultations et les instituts médico-pédagogiques cherchent à s'adjoindre des spécialistes du langage. Dans les services médicaux des écoles, dans les maisons d'enfants, les portes s'ouvrent de plus en plus nombreuses devant les logopédistes.

Le traitement consiste le plus souvent en séances individuelles au cours desquelles l'accent est mis non seulement sur l'application de méthodes orthopédagogiques appropriées, mais aussi sur un changement d'attitude du jeune patient à l'égard de son trouble, qui ne doit plus être ressenti comme un fardeau dû à la fatalité, mais comme une difficulté réelle certes, mais amendable grâce à un effort conscient, accepté personnellement et soutenu avec persévérance.

La rééducation a d'autant plus de chances d'aboutir à des résultats positifs qu'elle est entreprise plus tôt dans l'évolution de l'enfant. Pendant l'adolescence par exemple, elle sera contrecarrée par l'énorme retard accumulé depuis le début de la scolarité, elle sera de ce fait plus longue et plus pénible, ce qui n'est d'ailleurs pas une raison suffisante pour renoncer à entreprendre le traitement.

Il est évident que la collaboration du milieu familial et du personnel enseignant est vivement souhaitée si l'on tient à parvenir à des résultats valables. Une compréhension réciproque doit pouvoir s'instaurer et être maintenue envers et contre tout : Les progrès sont à ce prix.

Qu'en est-il en Suisse romande ?

Les moyens d'action varient d'un canton à l'autre souvent d'une manière importante, allant d'organismes officiels très structurés à des œuvres d'utilité publique et à des praticiens établis en privé. Bien entendu, il n'y a pas lieu d'établir ici les mérites comparés des différentes formules, mais bien plutôt de dégager une constante commune, à savoir que les rééducateurs du langage sont aujourd'hui encore beaucoup trop peu nombreux pour répondre à une demande qui s'amplifie d'autant plus que le grand public est mieux informé.

Conscients de l'acuité de ce problème, l'Institut des sciences de l'éducation et la Société romande de logopédie (SRL) organisent depuis plusieurs années une formation spécialisée d'une durée de deux ans qui permet d'obtenir un diplôme de logopédiste et, par la

suite, de s'attacher au dépistage et au traitement de tous les troubles énumérés précédemment.

Les buts de l'ARLD

Groupant actuellement une quarantaine de membres, l'ARLD s'est fixée comme buts principaux la promotion et la défense de la profession, l'information scientifique du public, le perfectionnement de ses membres, l'amélioration des études de logopédie, l'établissement de relations entre ses membres et avec les praticiens étrangers. Elle espère, de cette façon-là, contribuer valablement à une intégration sociale toujours plus satisfaisante des déficients du langage et favoriser leur épanouissement personnel.

Jacques Julmy.

Cours de formation pour éducateurs et rééducateurs de la psycho-motricité

(Méthode « Le Bon Départ »)

La section suisse va organiser pour la troisième fois un cours de formation qui aura lieu à Lausanne de janvier à juillet 1967. Cette session s'adresse, à titre d'enseignement complémentaire, à tous ceux et celles qui ont déjà une formation pédagogique et ont eu la responsabilité d'enfants, à titres divers, c'est-à-dire :

— aux instituteurs et institutrices de classes primaires, enfantines ou de développement ;

— à toute personne s'intéressant à l'éducation ou à la rééducation psycho-motrice et ayant à son actif deux ans au moins de pratique pédagogique ou éducative (éducateurs, psychologues, kinésithérapeutes, rythmicistes, etc.).

Rappelons brièvement que cette méthode s'applique :

— **En éducation et éducation spécialisée** (séances collectives)

1. aux écoliers de 6 à 9 ans fréquentant un établissement scolaire ; afin de faciliter l'acquisition de l'écriture et de la lecture et d'harmoniser la personnalité ;

2. aux enfants pendant les séances de gymnastique ;

3. aux adolescents ayant besoin d'une éducation gestuelle pré-professionnelle ;

4. aux débiles mentaux et moteurs, sous réserve d'adaptation.

— **En rééducation** (séances individuelles)

1. aux enfants présentant un retard du développement psycho-moteur ;

2. aux enfants mal latéralisés ;

3. aux dysgraphiques ;

4. aux dyslexiques et dysorthographiques, associée à d'autres méthodes spécialisées ;

5. aux enfants présentant de légers troubles caractériels (inhibés, instables, émotifs, etc.).

Des applications particulières sont adaptées à chacune de ces catégories.

Conditions :

Limite d'âge : 40 ans.

Qualités requises : bon contact avec les enfants, souplesse, résistance physique, bonne motricité, équilibre, bonne capacité d'orientation, sens du rythme, dynamisme, connaissance de la pédagogie.

Des journées probatoires permettront à chacun de se rendre compte ce qu'est la méthode et de ses propres aptitudes ou difficultés. L'inscription et l'admission définitives au cours ne se feront qu'après les journées probatoires.

Prochain cours de formation :

1. **Deux journées probatoires :** les 26 et 27 novembre

2. **Session théorique :** les cours hebdomadaires s'échelonnent de janvier à fin juin 1967, chaque mercredi soir, à Lausanne.

Principaux sujets traités : anatomie, physiologie et pathologie du système nerveux moteur ; débilite motrice ; gaucherie, troubles de la latéralisation, de la spatialisation, etc. ; dyslexie, dysgraphie ; évolution du graphisme ; troubles effectifs et leurs répercussions sur la psycho-motricité, etc.

Chaque leçon sera précédée d'une courte séance d'exercices rythmiques.

3. **Session pratique :** 14 journées consécutives en juillet 1967 au début des vacances scolaires, à Lausanne.

Ce cours de base donnera droit à un certificat d'assiduité qu'il faudra compléter par un certificat d'aptitudes en présentant un travail écrit après :

a) une année de pratique de la méthode en classe pour le certificat d'aptitudes en éducation ou en éducation spécialisée ;

b) deux ans de pratique en leçons privées pour le certificat d'aptitudes en rééducation.

Pendant cette période de deux ans, les rééducateurs sont astreints à suivre le cours de perfectionnement qui a lieu une fois par mois.

Tous les candidats devront participer aux séances trimestrielles de travail organisées par la section.

Prix du cours :

Journées probatoires : Fr. 30.—.

Cours théorique et pratique : Fr. 320.— (y compris fourniture du matériel de base).

Renseignements et inscriptions :

Mlle J. Jucker, psychologue scolaire, collège d'Etraz, Montreux, tél. 62 36 27, ou Mlle Stähelin, direction des écoles, Lausanne, tél. 22 59 65.

Délai des inscriptions provisoires : 15 novembre 1966.

Adresse : « Le Bon Départ », section suisse, case postale 169, 1000 Lausanne 9.

La lecture fouillée du mois...

Quant Mititi fut las de rêvasser en regardant les lumières de la rue et la noire découpe des toits sur le ciel pluvieux, quand surtout les tiraillements de son estomac l'avertirent que l'heure du dîner était sonnée, il secoua ses oreilles, renfla son dos et se mit en devoir de rentrer... La fenêtre était close... Il appliqua anxieusement son museau contre les vitres ; tout était obscur à l'intérieur, la famille se tenait dans une pièce éloignée et donnant sur la cour. Le désolé Mititi eut beau miauler timidement d'abord, puis désespérément, on était à table et personne ne l'entendit...

Alors effaré, apeuré, le chat se retourna du côté de la rue et tendit sa tête anxieusement vers le vide noir, au fond duquel il voyait dans la brume les lueurs filantes des voitures et les clartés blafardes des boutiques. Il s'imagina que, peut-être, il y avait là, au-dessous, un chemin pour regagner son logis. Il se pencha jusqu'à mi-corps, appliqua contre le mur ses deux pattes de devant, puis, tout à coup, ayant la sensation instinctive du danger, il recula... Trop tard !... Perdant l'équilibre, battant l'air de ses pattes, du haut des quatre étages, il tomba dans la rue.

André Theuriot.

Contes pour les Jeunes et les Vieux. Lemerre, éditeur.

I. Lis 3 fois au moins le morceau entier.

II. Voici, sans ordre, la définition des 6 mots difficiles suivants, timide — anxiété — effaré — blafard — sensation — instinctif :

- Pâle, décoloré, d'un blanc terne.
- Angoisse, vive inquiétude, tourment d'esprit.
- Qui naît par impulsion naturelle, d'un premier mouvement qui dirige les animaux dans leur conduite.
- Qui manque de hardiesse, d'assurance, craintif, réservé à l'excès.
- Impression que l'âme reçoit par les cinq sens.
- Troublé au point que l'agitation de l'esprit se manifeste par un air hagard et inquiet.

Rétablis l'ordre de ces définitions en leur adjoignant le mot qui convient.

III. Questionnaire.

- A quel moment de la journée sommes-nous ? Peux-tu aussi peut-être préciser la saison, en justifiant bien entendu ta réponse ?
- Comment expliques-tu que Mititi ait pu être ainsi enfermé sur le rebord de cette fenêtre ?
- Qu'est-ce qui te ferait penser que cette histoire se passe en France plutôt qu'en Suisse ?
- Qu'est-ce qui tira le chat de sa rêverie ?
- Que faisait la famille pendant le drame ?
- Peux-tu expliquer pourquoi le chat a fait une telle bêtise à la fin du récit, pour provoquer ainsi son accident ?
- Cette fenêtre s'ouvrait sur quelle pièce de l'appartement ?
- Quel est le contraire d'un ciel pluvieux ?

9. Si ce texte te plaît, essaie de dire pourquoi. Sinon, que lui reproches-tu ?

IV. Les qualificatifs ou expressions suivants peignent des états d'âme allant de la sérénité au désespoir, classe-les dans cet ordre : effaré, anxieux, affolé, calme, inquiet, aux abois, angoissé, atterré, soucieux, désespéré, serein, épouvanté, mal à l'aise, tranquille.

V. Construction de phrases :

A. Il secoua ses oreilles, renfla son dos et se mit en devoir de rentrer. L'auteur nous fait bien voir le chat sortir de son demi-sommeil. Imite cette phrase en parlant :

- d'une vache qui s'éveille et s'apprête à se lever.
- idem, d'un chien qui va sortir de sa niche.
- idem, d'une poule qui se prépare à sauter de son perchoir.
- d'une autre bête que tu auras observée dans la même circonstance.

B. Le chat s'avancant dans le vide est aussi bien décrit : il se pencha jusqu'à mi-corps, appliqua contre le mur ses deux pattes de devant, puis, tout à coup... Fais de même en construisant une phrase décrivant : a) un chat qui va bondir sur une proie ; b) un baigneur qui s'apprête à plonger ; c) une perchette qui va mordre à l'hameçon ; d) d'un être qui va tenter une action délicate.

VI. Construction d'un paragraphe : Imagine une autre fin de cette histoire.

Tu diras : le désolé Mititi miaula, timidement d'abord, puis désespérément. Heureusement, un des enfants l'entendit...

VII. Composition

Imagine la suite de ce texte : « Le chat s'abat sur le trottoir... »

Autres sujets.

Une mauvaise chute — J'ai peur... ou J'ai eu peur — J'ai (mon chien...) fait une bêtise — Je l'ai échappé belle !

Il est tiré une feuille comprenant le texte et les exercices I à VI, que l'on peut obtenir au prix de 10 centimes (dix), port et frais en sus, chez Charles Cornuz, instituteur, 1075, Le Chalet-à-Gobet-sur-Lausanne. Si l'on s'inscrit pour recevoir régulièrement un nombre déterminé de feuilles, elles reviennent alors à 7 centimes (7).

Pour les classes enfantines

CONTE: La jeune hirondelle

Dame Aronde, la plus sage hirondelle du canton, a lancé un mystérieux message dans l'air, et toutes les hirondelles du pays savent qu'elles doivent se réunir le lendemain, au petit jour, sur le fil télégraphique de la grand'route, entre le troisième et le cinquième poteau.

Les voici toutes posées, ce matin, en brochettes. De temps à autre, des jeunes se détachent, impatientes, essayent leurs ailes en faisant mille tours, puis, se reposent en gazouillant. Quel bavardage !

— Il faut, disent les plus vieilles, prendre des forces pour entreprendre notre long voyage ! Les cailles sont déjà parties. Le vent fraîchit. Les mouches meurent... Préparons-nous...

— Nous allons, gazouillent les jeunes, nous élancer vers de beaux pays. Quelle chance !

— Ne fatiguez pas vos ailes ; vous en aurez besoin.

— N'écoutez pas ces radoteurs : nos ailes sont solides, virons autour de ce poteau.

Quelques jours après cette première assemblée, Dame Aronde annonce :

— Nous nous envolerons demain ; le vent est favorable, il nous portera vers le sud. Nous nous grouperons ici. Evitons toute fatigue inutile. A demain ! Au jour dit, on se réunit. On fait l'appel avant le départ. Or, il manque une hirondelle : c'est Virevette, la plus fine, la plus gracieuse des jeunes de l'année. On la cherche, on l'appelle... rien ne répond. Comme on ne peut attendre, toute la troupe s'envole. Or, Virevette est cachée sous la poutre d'une grange ; elle ne veut pas partir ; elle a parié avec Roussi, le rouge-gorge, qu'elle resterait tout l'hiver près de lui.

— Mais tu auras froid, gazouille sa sœur hirondelle, et que mangeras-tu ?

Virevette réplique :

— Puisque Roussi, mon ami, demeure ici tout l'hiver je puis rester aussi.

Ainsi fut fait. Tout va bien d'abord : les chenilles ne manquent pas encore, ni les moucherons. Nos deux amis sont heureux.

Virevette voit passer les geais, par petites troupes, joyeux et caquetants. Ils vont, sans fatigue, d'une forêt à l'autre, se régaland de châtaignes et de glands, vers la Perse ou l'Arabie...

Elle voit passer les tourterelles et les coucous, par couples, et les ramiers nombreux et serrés. Elle voit partir les alouettes, les pinsons, les chardonnerets et tous les passereaux allant chercher les insectes dans le Midi de la France.

Elle voit arriver les canards sauvages, venant du nord, pour demeurer chez nous, et les cygnes, et les grues et les cigognes ; comme c'est drôle cette façon de voler par bandes isolées sur deux lignes formant un V, l'oiseau en tête du triangle supportant toute la fatigue jusqu'à ce qu'il passe la direction du groupe au suivant !

Tout cela est bien amusant ; et les hirondelles disparues n'ont pas assisté à ce va-et-vient de départs ou d'arrivées.

Virevette se réjouit d'être là... Mais... les moucherons se font plus rares...

Puis, un jour, plus de moucherons. Roussi, lui, n'est pas pris au dépourvu ; il peut changer de menu. Il mange de petites baies rouges ; mais Virevette doit trouver des insectes, si elle ne veut pas mourir de faim. C'est Roussi qui en découvre, dans une étable où il fait bon. Il y mène son amie.

Tout a une fin, cependant, même les moucherons de l'étable. Que va devenir la pauvre hirondelle ? Elle comprend pourquoi nulle de ses compagnes ne reste jamais en France pendant l'hiver, tueur de mouches.

— Allons ! je vais essayer de rejoindre mes sœurs, dit un jour Virevette. Toute seule, ce n'est pas drôle d'entreprendre un tel voyage, mais que faire ? Ici, je

mourrai... Adieu, Roussi. Je reviendrai au printemps... si j'arrive à retrouver mes compagnes.

Notre hirondelle s'envole, et prend la direction du Sud. Elle va lentement parce qu'il fait froid et que, mal nourrie, elle est très faible. Elle traverse toute la France, et arrive tant bien que mal au bord de la Méditerranée. Voilà le moment décisif : c'est sur une côte lointaine qu'il lui faut atterrir. Mais elle est si fatiguée ! Elle tombera dans l'eau, bien sûr !

Heureusement, il fait plus doux dans cette partie de la France ! Elle trouve même quelques mouches attardées, et reprend courage. Elle se renseigne auprès des oiseaux qui ont vu passer des hirondelles :

— Quelle est la direction prise par mes sœurs ?

On lui répond :

— Les unes se sont envolées vers la Grèce ; elles doivent être arrivées depuis longtemps près des ruines ensoleillées du Parthénon. D'autres se sont dirigées vers l'Egypte, le pays du Nil et des Pyramides.

— C'est cela, se souvint Virevette, mes parents parlaient souvent de l'Egypte, mais c'est tellement loin ! Allons, essayons !

La voilà partie... Elle vole longtemps avec courage au-dessus de la Méditerranée. Elle s'arrête en Sicile pour reprendre souffle. Mais elle a hâte d'arriver. Aussi repart-elle bientôt. Elle veut atteindre l'Egypte. Sous elle, la mer toute bleue danse au soleil. Cela lui donne le vertige. Elle est si faible ; elle n'en peut plus ; où se poser ? Sur le rebord de ce navire, peut-être...

Elle n'a pas le choix, car elle sent qu'elle va tomber. Alors, elle se dirige vers le paquebot. Il était temps ! Pouf ! A bout de forces, elle s'affaisse sur le pont du bateau.

Son arrivée fait sensation au milieu des voyageurs. Pauvre hirondelle ! Personne ne songe à lui faire du mal ; mais un enfant la prend dans sa main et son petit cœur affolé saute... saute ! Que n'a-t-elle suivi la troupe joyeuse de ses compagnes qui doivent être heureuses au grand soleil !

— Comment est-elle toute seule ici, dit une voix. Il y a longtemps que les autres hirondelles ont gagné les pays chauds !

— Elle a dû s'attarder, répond une dame.

— Elle était sans doute malade...

— En tout cas, elle est bien fatiguée, et ne peut plus voler.

— Eh bien, emmenons-là, puisque notre paquebot se rend à Alexandrie. Elle y retrouvera ses sœurs.

Virevette voyagea donc en bateau, ce qui est original pour une hirondelle. On s'ingénia à la nourrir. Bientôt, elle n'eut plus de crainte, et un beau matin, descendue à terre en Egypte avec les passagers, elle entendit le joyeux gazouillement d'autres hirondelles.

— Au revoir mignonne hirondelle, crièrent les voyageurs du paquebot en la lâchant. Tu nous porteras bonheur !

Bientôt elle retrouva ses sœurs. Elle revint avec elles, au printemps, en France où Roussi l'attendait bien inquiet.

— Vois-tu Roussi, dit-elle, après lui avoir conté sa mésaventure, cette année, je partirai dès que Dame Aronde donnera le signal. C'est une vieille radoteuse, mais elle sait quand même bien des choses... Amusons-nous en attendant. Sus aux moucherons ! Je gobe celui-ci. Attrape celui-là ! Mangeons-les tous !

Conte inédit de Marie-Louise Vert.

Du même auteur : Les contes de Perrette (5 séries de 10 contes. Editions Studia, Paris).

Seul Beseler

peut vous offrir une gamme de 10 modèles différents

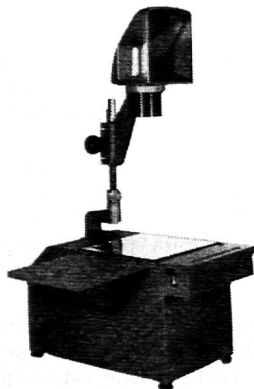
du



Porta-Scribe Standard
600 watts, 8,2 kg.
prix pour écoles
Fr. 1100.—

au

Vu-Graph Master
1000 watts, 19 kg.
prix pour écoles Fr. 1918.—



Nos conseillers techniques sont à votre disposition pour vous présenter les appareils Porta-Scribe et Vu-Graph, les épiscopes Vu-Lyte, projecteurs à cassettes Technicolor, écrans de projection Da-Lite et Transpar.

Nouveauté

Séries de transparents, pour l'enseignement avec les Rétro-projecteurs, des Maisons Georges Westermann, Braunschweig et IVAC, Bruxelles.

Représentation exclusive pour la Suisse

Perrot S.A. Bienne

Département Audio-Visuel, rue Neuve 5
Tél. (032) 2 76 22

BON envoyer à Perrot S.A., caste postale, 2501 Bienne

Je désire

- ☐ une documentation sur les appareils Audio-Visuel
- ☐ une démonstration des appareils Audio-Visuel, sans engagement et sur rendez-vous.

Adresse :

A telle enseigne...
Dire «ma banque» comme on parlerait d'une collaboratrice indispensable. La banque est entrée aujourd'hui dans le vocabulaire quotidien de chacun.

BANQUE CANTONALE VAUDOISE

La bonne adresse pour vos meubles

→

HALLE MEUBLES
TERREAUX 15
LAUSANNE

Choix de 200 mobiliers du simple au luxe

1000 meubles divers

AU COMPTANT 5 % DE RABAIS

Les paiements facilités par les mensualités depuis 15 fr. par mois

Fournit SA 4806 Wikon

Tout le matériel pour le cours de cartonnage et reliure.

Demandez nos collections de toile, papier, outils.



FOURNIT S.A., WIKON

Tél. (062) 8 17 81

école
pédagogique
privée

Floriana

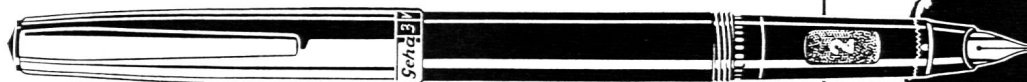
Direction E. Piotet Tél. 24 14 27
Pontaise 15, Lausanne

- Formation de gouvernantes d'enfants, jardinières d'enfants et d'institutrices privées
- Préparation au diplôme intercantonal de français

La directrice reçoit tous les jours de 11 h. à midi (sauf samedi) ou sur rendez-vous.

Le stylo pour écoliers *Geha* a fait ses preuves

Avec des EXTRAS que seul GEHA peut offrir:



Le réservoir supplémentaire breveté, évitant toute panne d'encre, n'existe que sur les plumes à réservoir GEHA.

Elles comportent une grande plume souple, conforme aux exigences scolaires, spécialement polie, glissant merveilleusement et très facilement interchangeable.

Elles sont pratiquement incassables.

Elles ne tachent pas et, grâce au conduit d'encre GEHA-Synchro, écrivent immédiatement.

Le stabilisateur du GEHA 3V évite que le stylo ne tombe du pupitre. Les encoches du 3V, ainsi que les striages du 704, garantissent une tenue sûre et correcte de la plume.

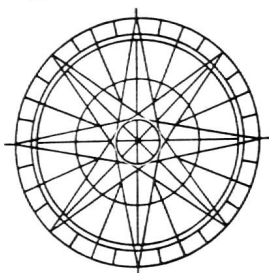
Prix de Fr. 9.50 à Fr. 60.-



Agence générale: KAEGL SA, Case postale 276, 8048 Zurich
Tél. 051/62 52 11

Winterthur
ACCIDENTS

**partout
à votre
service**



Pour favoriser efficacement l'épargne

**l'Union
Vaudoise
du
Crédit**

sert

sur ses livrets nominatifs **3 1/2 %**

sur ses livrets au porteur **3 1/4**

Siège social :

LAUSANNE Rue Pépinet 1

19 agences dans le canton

LA CAISSE CANTONALE VAUDOISE DES RETRAITES POPULAIRES

Subventionnée, contrôlée et garantie par l'Etat

Assure à tout âge
et aux meilleures conditions.

Educateurs !

Inculquez aux jeunes qui vous sont confiés les principes de l'économie et de la prévoyance en leur conseillant la création d'une rente pour leurs vieux jours.

Renseignez-vous sur les nombreuses possibilités qui vous sont offertes en vue de parfaire votre future pension de retraite.



LA CAISSE CANTONALE VAUDOISE D'ASSURANCE INFANTILE EN CAS DE MALADIE

Subventionnée, contrôlée et garantie par l'Etat

La Caisse assure dès la naissance à titre facultatif et aux mêmes conditions que les assurés obligatoires les enfants de l'âge préscolaire.

Elle assure également facultativement les adolescents de l'âge post-scolaire jusqu'à l'âge de 20 ans au maximum et qui n'exercent pas d'activité professionnelle rémunérée.

Encouragez les parents de vos élèves à profiter des bienfaits de cette institution, la plus avantageuse de toutes les caisses-maladie du canton.

Siège : rue Caroline 11, Lausanne

15 000 écoliers de la ville de Berne écrivent avec une plume à réservoir ALPHA

Aucune marque de plumes à réservoir ne dispose d'autant de références officielles que la marque suisse ALPHA.

De nombreux spécialistes de l'enseignement de l'écriture en Suisse ont fait des essais avec la plume à réservoir ALPHA. Les résultats ont toujours été de la meilleure qualité.



Notre plus grande référence

Notre plus grande référence reste bien entendu la ville de Berne puisqu'elle a commandé environ 15 000 plumes à réservoir ALPHA de 1964 à 1966.

La liste des communes

Nous envoyons volontiers la liste des communes qui utilisent avec satisfaction les plumes à réservoir ALPHA.

En vente dans les papeteries

Fabrique ALPHA S.A. Case postale 1000 Lausanne